

Remerciements

Mes remerciements vont à l'ensemble du personnel des bibliothèques et du service informatique de l'Université Robert Schuman et en particulier à :

Anne Pelletier, Theodora Balmon et Eva Schoreisz

René de Quénaudon

Delphine Kapps

Anny Maximin, responsable du CERDOC-Cujas

Valérie Eugène, responsable périodiques et thèses électroniques à
Strasbourg 1

Emmanuelle Kremer, responsable documentation électronique à
Strasbourg 2

Dominique Baude

Cécile Dardet

Sacha et Luka

Sommaire

INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : LE CONTEXTE DU DOSSIER	8
1. Contexte institutionnel	8
1.1. L'Université Robert Schuman	8
1.1.1. Missions	8
1.1.2. Organisation	8
1.2. Le Service Commun de Documentation	9
1.2.1. Création, statuts et missions	9
1.2.2. Les Bibliothèques	10
1.2.3. Les moyens.....	11
1.2.3.1. <i>Equipement</i>	11
1.2.3.2. <i>Effectif</i>	12
1.2.3.3. <i>Budget</i>	12
1.2.3.4. <i>Collections</i>	12
1.2.3.5. <i>Services</i>	12
1.2.4. L'informatisation	13
1.2.4.1. <i>De Texto à Loris</i>	13
1.2.4.2. <i>Equipement</i>	13
1.2.4.3. <i>Le système d'information documentaire</i>	13
2. Contraintes et opportunités du dossier	14
2.1. Les contraintes.....	14
2.1.1. Moyens financiers	14
2.1.2. Ressources humaines.....	14
2.1.3. Une architecture et des moyens informatiques complexes et hétérogènes.....	15
2.1.4. Une culture de service peu développée	15
2.2. Les opportunités.....	16
2.2.1. Une politique universitaire tournée vers les TIC.....	16
2.2.2. Le volet documentaire du plan quadriennal 2001-2004.....	17
2.2.3. Une offre éditoriale en pleine mutation	17
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX ET ÉVALUATION DES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES	19
1. Bases de données et périodiques électroniques	19
1.1. Etat des lieux.....	19
1.1.1. L'offre des bibliothèques juridiques	19
1.1.2. Les acquisitions de documentation électronique	20
1.1.2.1. <i>Evolution budgétaire</i>	20
1.1.2.2. <i>Procédure d'acquisition</i>	22
1.1.3. L'offre éditoriale	22
1.2. Evaluation	24
1.2.1. La position du SCD de l'URS par rapport à d'autres bibliothèques universitaires	24
1.2.2. La position du SCD de l'URS par rapport à l'offre du marché ..	26
1.2.3. Evaluation de l'usage	27
1.3. Bilan de l'évaluation	28
1.3.1. Les points forts.....	28

1.3.2.	Les points faibles	28
1.3.3.	Limites de l'évaluation	29
2.	Les signets du SCD	29
2.1.	Etat des lieux.....	29
2.1.1.	Contexte	29
2.1.2.	Le circuit documentaire des signets	30
2.1.3.	L'usage des signets	30
2.2.	Evaluation	31
2.2.1.	Les points forts.....	31
2.2.2.	Les points faibles	31
2.3.	Bilan	32

PARTIE 3 : PROPOSITIONS..... 33

1.	Construire une politique d'acquisition des ressources électroniques	33
1.1.	Documents électroniques et politique d'acquisition : un paradoxe ?...	33
1.2.	Les objectifs de la politique d'acquisition	34
1.2.1.	Etre en adéquation avec les besoins	34
1.2.2.	Enrichir la collection	35
1.2.3.	S'adapter aux moyens	36
1.3.	Organiser les achats.....	36
1.3.1.	Au niveau universitaire	36
1.3.1.1.	<i>Une organisation de service</i>	<i>36</i>
1.3.1.2.	<i>Le SCD et l'université</i>	<i>38</i>
1.3.2.	Au niveau inter-universitaire	38
1.3.2.1.	<i>Consortium</i>	<i>38</i>
1.3.2.2.	<i>Les partenaires locaux</i>	<i>39</i>
1.4.	Développer les outils d'acquisitions	40
1.4.1.	La veille documentaire	40
1.4.2.	L'évaluation	41
1.4.3.	La sélection	41
2.	Faire évoluer l'offre	42
2.1.	Bases de données et revues électroniques.....	42
2.1.1.	Présentation des scénarios : méthodologie	42
2.1.2.	Scénario 1 : proposer une offre de base	42
2.1.2.1.	<i>Objectifs du scénario</i>	<i>42</i>
2.1.2.2.	<i>Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections</i>	<i>43</i>
2.1.2.3.	<i>Analyse budgétaire.....</i>	<i>43</i>
2.1.2.4.	<i>Opportunité du scénario</i>	<i>43</i>
2.1.3.	Scénario 2 : proposer une offre de référence	44
2.1.3.1.	<i>Objectifs du scénario</i>	<i>44</i>
2.1.3.2.	<i>Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections</i>	<i>44</i>
2.1.3.3.	<i>Analyse budgétaire.....</i>	<i>45</i>
2.1.3.4.	<i>Opportunité du scénario</i>	<i>45</i>
2.1.4.	Scénario 3 : proposer une offre « recherche »	46
2.1.4.1.	<i>Objectifs du scénario</i>	<i>46</i>
2.1.4.2.	<i>Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections</i>	<i>46</i>
2.1.4.3.	<i>Analyse budgétaire.....</i>	<i>47</i>
2.1.4.4.	<i>Opportunité du scénario</i>	<i>47</i>
2.2.	Signets	48

2.2.1. Poursuivre l'alimentation de la base	48
2.2.2. Recourir aux CADIST	49
2.2.3. La piste collaborative CERIMES.....	50
CONCLUSION	52
BIBLIOGRAPHIE.....	53
TABLE DES ANNEXES.....	56

Introduction

En 1999, Bruno Van Dooren remettait un rapport intitulé « Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies¹ » commandé par le Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce rapport, à travers trois programmes², cerne le rôle et les missions des BU dans le nouveau contexte des technologies de l'information et propose des mesures concrètes d'action. Véritable outil de travail, ce rapport pragmatique a rencontré un accueil très favorable dans le milieu des bibliothèques universitaires et a été suivi d'effets.

L'enquête sur les ressources électroniques (ERE) 2002³ menée par la Sous-direction des bibliothèques témoigne de l'explosion des ressources électroniques dans l'enseignement supérieur. De 1998 à 2002, l'évolution des dépenses en documentation électronique est spectaculaire : de 5,1 à 11,6 millions d'euros. En 2001, cette ressource représentait 13,9% du budget des BU. Les accès aux périodiques en ligne sont désormais plus importants que le nombre d'abonnements papier en cours⁴.

Ces chiffres ne sauraient cependant masquer une réalité bien disparate. La place des ressources électroniques n'est pas la même selon les établissements, les disciplines, l'enseignement et la recherche.

L'université Robert Schuman s'interroge actuellement non seulement sur la place des ressources électroniques dans les collections de ses bibliothèques mais encore sur la manière de faire évoluer l'offre proposée.

Par ressources électronique on peut entendre : les catalogues informatisés qui font actuellement l'objet, à Strasbourg 3, d'un vaste chantier de rétro-conversion ; la numérisation des travaux universitaires et enfin les ressources électroniques externes (bases de données, périodiques électroniques et signets) qu'il faut acquérir, sélectionner.

¹ VAN DOOREN, Bruno. *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*. [en ligne] Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1999. [consulté le 2 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/>>

² Organiser la production des documents électroniques (programme 1), organiser la diffusion de l'information électronique (programme 2) et organiser les conditions d'usage des technologies de l'information (programme 3).

³ <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

C'est sur ce dernier aspect que portera notre analyse. Enfin, dans la mesure où l'université Robert Schuman présente un fort pôle juridique relativement mal desservi dans ce type de documentation, il nous est apparu pertinent de consacrer notre dossier à la mise en place d'une politique d'acquisitions des ressources électroniques juridiques.

Les objectifs implicites de ce dossier d'aide à la décision sont dans un premier temps de présenter un bilan de l'existant et son évaluation (partie 2) et dans un second temps de proposer des pistes d'amélioration de l'offre en documentation numérique juridique (partie 3). Cependant, ces objectifs ne sauraient être extraits de leur contexte. Cette connaissance préalable est nécessaire pour comprendre les contraintes et opportunités du dossier (partie 1).

Ce dossier d'aide à la décision s'appuie en partie sur une expérience de 5 ans dans les bibliothèques juridiques de l'Université Robert Schuman en tant que bibliothécaire adjointe spécialisée. A l'issue de la formation initiale de bibliothécaire d'Etat, mes fonctions seront de coordonner le dossier de la documentation électronique.

⁴ **Jolly, Claude.** « Documentation électronique à l'Université : relevé d'impact ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.48, n°4, 2003. p.5-8.

Partie 1 : Le contexte du dossier

1. Contexte institutionnel

1.1. L'Université Robert Schuman

1.1.1. Missions

La Loi d'Orientation de 1968 a abouti à la création de trois Universités distinctes aux vocations spécifiques : Strasbourg I pour les disciplines scientifiques, Strasbourg II regroupant les sciences humaines et enfin Strasbourg III réunissant les enseignements des domaines juridique, politique, social et technologique.

L'Université Robert Schuman revendique une forte vocation internationale : 3% des étudiants font un séjour à l'étranger dans le cadre d'Erasmus et plus de 17% d'étudiants étrangers sont accueillis chaque année à l'Université (chiffres 2001-2002).

1.1.2. Organisation

Strasbourg III est par ses effectifs la plus petite des universités strasbourgeoises. Elle compte 385 enseignants, 217 BIATOS au service de 8645 étudiants⁵ pour la période universitaire 2001/2002.

Elle regroupe 10 composantes régies par des statuts différents, à savoir : deux Unités de Formation et de Recherche (la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion et l'Institut des Hautes Etudes Européennes (IHEE)), une Ecole interne (l'Institut Européen d'Etudes Commerciales Supérieures), sept instituts internes (Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme, Institut d'Administration des Entreprises, Institut du Travail, Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle, Institut Universitaire de Technologie, Institut de Préparation à l'Administration Générale, Institut d'Etudes Politiques.

Effectifs des étudiants par composante et par pôle disciplinaire – Année 2002⁶

Pôles disciplinaires	Composantes	Effectif
Pôle juridique <i>4853 étudiants</i>	Faculté de Droit	4244
	Département des Recherches	371
	CEIPI	238
	Institut du travail	NC
Pôle technologique <i>1366 étudiants</i>	IUT	1243
	CUEJ	123
Pôle économique <i>1240 étudiants</i>	IAE	290
	IECS	950
Pôle politique <i>1167 étudiants</i>	IEP	877
	IHEE	156
	IPAG	134
Divers	Formation continue	19
TOTAL		8645

Ce tableau fait apparaître un pôle juridique tant du point de vue de l'enseignement (toutes les composantes proposent un enseignement du droit) que de la recherche. En effet sur les 10 centres de recherche qui constituent le Département des recherches juridiques, politiques et sociales, 6 sont spécialisés en droit, 2 en science de gestion et 2 en science politique.

1.2. Le Service Commun de Documentation

1.2.1. Création, statuts et missions

Le Service Commun de Documentation de l'Université Robert Schuman est une réalisation récente impulsée par le « décret 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg ».

Jusqu'à cette date, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) occupait le rôle de bibliothèque centrale d'études et de recherche. Les universités strasbourgeoises lui reversaient les moyens budgétaires attribués par la Direction des Bibliothèques.

⁵ 41% en 1^{er} cycle, 39% en 2nd cycle, 18% en 3^{ème} cycle et 2% hors cycle

⁶ Données issues du site web de l'Université Robert Schuman

Le 30 octobre 1992, le Conseil d'Administration de l'URS a adopté les statuts du SCD. Le service se constituait à partir des bibliothèques d'UFR, d'écoles, instituts et centres de recherche. Dix unités documentaires ont été dès la création du SCD intégrées, une seule reste encore aujourd'hui associée (bibliothèque du CEIPI)⁷.

La mission du SCD est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université ; il doit acquérir, gérer, diffuser, conserver la documentation de l'institution et participer à la formation des usagers⁸.

Le Service Commun de Documentation est administré par un Conseil de la documentation. Quatre chargés de politique documentaire (Droit, Economie-Gestion, Science Politique et Technologie), enseignants proposés par la Présidence, participent aux côtés du Directeur du SCD à l'élaboration de la politique documentaire.

Le SCD de l'URS a lié des partenariats à plusieurs niveaux :

- interuniversitaire (Réseau documentaire informatisé strasbourgeois⁹, gestion commune de bibliothèque (Strasbourg 1 et Strasbourg 3), Pôle universitaire européen¹⁰, SIGB partagé avec l'Université Louis Pasteur)
- national avec l'entrée en 2001 dans le SUDOC
- international à travers la confédération EUCOR¹¹.

1.2.2. Les Bibliothèques

L'Université Robert Schuman ne propose pas de bibliothèque centrale. Le SCD est constitué autour d'un réseau 10 bibliothèques rattachées à leur lieu d'enseignements. Aucune ne fait figure de tête de réseau. Cette configuration rend

⁷ Conseil d'administration de l'URS du 28 janvier 2003.

⁸ Article 1 des statuts du SCD

⁹ Catalogue collectif informatisé des trois SCD strasbourgeois et de la BNUS.

¹⁰ Associant les trois universités strasbourgeoises et trois collectivités locales (la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg), le Pôle universitaire européen œuvre au développement du site universitaire de Strasbourg. Son budget provient des contributions de ses membres et d'une subvention du ministère de l'Education nationale. Les activités sont regroupées dans trois champs d'intervention : vie étudiante, campus, internationalisation

¹¹ Les Universités de Bâle, Fribourg-en-Briegsau, Karlsruhe, et les quatre Universités alsaciennes (Université de Haute Alsace, Université Louis Pasteur., Université Marc Bloch, URS) ont signé une convention, le 2 octobre 1987, "en vue de développer les échanges et encourager les étudiants à poursuivre des études de manière transfrontalière dans plusieurs Universités du Rhin Supérieur". Cette convention a abouti, entre autres, à ce que les étudiants bénéficient, sur simple présentation de leur carte d'étudiant, des mêmes avantages que les étudiants locaux et ce, sans payer de droits d'inscription supplémentaires que ceux déjà acquittés dans leur Université d'origine. Au niveau des bibliothèques, ce regroupement a permis la mise en ligne d'un catalogue commun.

l'élaboration d'une politique documentaire commune parfois difficile, chaque bibliothèque étant davantage liée à la politique de la composante qu'à celle du service commun de la documentation.

La dispersion géographique ne favorise pas les déplacements des lecteurs. Ces derniers connaissent mal les autres unités documentaires qui ne sont pas rattachées à sa composante.

Pôles disciplinaires	Composantes	Bibliothèque	Cycle	Inscrits¹²
Pôle juridique <i>6220 inscrits</i>	UFR de Droit	Bibliothèque de la Faculté de Droit	1 ^{er} -2 nd cycles	2145
		Bibliothèque D. Huet -Weiller	1 ^{er} -2 nd cycle	1874
	DRJPS	Bibliothèque du DRJPS	3 ^{ème} cycle	956
	CEIPI	Bibliothèque du CEIPI	3 ^{ème} cycle	265
	Institut du travail	Bibliothèque de l'Institut du travail	Formation continue	980
Pôle technologique <i>1482 inscrits</i>	IUT	IUThèque	1 ^{er} -2 nd cycles	1482
	CUEJ	Centre de documentation du CUEJ	2 ^{ème} -3 ^{ème} cycles	NC
Pôle économique <i>1837 inscrits</i>	IAE	Bibliothèque du PEGE	2 ^{ème} -3 ^{ème} cycles	1837
	IECS			
Pôle politique <i>1312 inscrits</i>	IEP	Bibliothèque de l'IEP	Tous cycles	562
	IPAG	IPAG	2 nd -3 ^{ème} cycles	NC
	IHEE	Bibliothèque de l'IHEE	3 ^{ème} cycle	750
Divers	SFC	Bibliothèque du SFC	Formation continue	NC
TOTAL				10851

1.2.3. Les moyens

1.2.3.1. Equipement

Depuis la création du service, le SCD a lancé de vastes opérations de constructions ou réfections de bibliothèques. Les surfaces sont passées entre 1992 et 2002 de 2981 à 7984 m² dont 6106 m² d'espaces publics, les places proposées ont plus que doublé (de 635 à 1425 places). Ces mêmes années ont vu la construction de trois nouvelles bibliothèques : la bibliothèques du Département des recherches juridiques (1995), la bibliothèque Huet-Weiller (1999) et la bibliothèque du Pôle

¹² Données ESGBU 2002

européen de gestion et d'économie (2000). Ces nouvelles surfaces ont engendré une nette amélioration des conditions d'accueil des utilisateurs.

1.2.3.2. *Effectif*

A la rentrée 2003/2004, le SCD rencontrera une situation suffisamment exceptionnelle pour la souligner : la quasi majorité de ses postes sera pourvue.

Le service dispose de 27 postes de titulaires de la filière bibliothèque (7 cat. A dont 1 poste de direction, 7 cat. B et 13 cat. C) , un poste de PRCE (seul vacant), un poste d'attaché administratif et un demi poste de secrétariat.

Les bibliothèques ne fonctionnent pas exclusivement avec du personnel de la filière bibliothèque géré par le SCD, des agents (ATOS, ITARF ou contractuels rattachés aux composantes) participent à la gestion documentaire. Pour cinq bibliothèques, la responsabilité du site incombe à un agent non SCD.

1.2.3.3. *Budget*

Le budget du SCD est composé de subventions ministérielles et du reversement des droits de bibliothèques perçus lors des inscriptions des étudiants. Il s'élève en 2003 à 662.378 euros dont 399.373 euros de dépenses documentaires.

Seuls les budgets des bibliothèques juridiques et l'IAE sont gérés au SCD. Pour les autres unités documentaires, c'est le SCD qui reverse les budgets documentaires aux composantes ainsi responsables de son exécution.

1.2.3.4. *Collections*

Chaque bibliothèque développe sa propre politique d'acquisitions au plus près des enseignements dispensés dans la composante à laquelle elle est rattachée. Or, un enseignement comme le droit est largement présent dans l'ensemble des formations proposées par l'URS. Il n'y a pas de concertation sur l'ensemble des sites documentaires, les commissions bibliothèques sont peu développées et le Conseil de la documentation trop rarement réuni.

1.2.3.5. *Services*

On retrouve les services traditionnels des bibliothèques universitaires (prêt, aide à la recherche, accès à Internet et à la documentation électronique...) mais l'offre de services varie d'une bibliothèque à l'autre. Les services se développent en fonction

des moyens humains et matériels mis à disposition sur site mais aussi en fonction des ambitions que la composante de rattachement met dans son service documentaire.

Un service traditionnel comme le prêt à domicile n'est présent que dans cinq bibliothèques sur 10, deux bibliothèques n'assurent que du prêt week-end. Le parc de photocopieurs n'est pas uniforme. L'accès aux bases de données et périodiques électroniques varie en fonction des sites.

1.2.4. L'informatisation

1.2.4.1. *De Texto à Loris*

L'informatisation des bibliothèques de l'URS est très hétérogène. Initialement informatisé sur Texto (société Chemdata), le SCD a lancé depuis 2000 une réinformatisation des fonds sur le logiciel Loris de la société Ever en partenariat avec Strasbourg I. Aujourd'hui, trois sites documentaires (BHW, IAE, IECS) ont l'intégralité de leurs collections rétroconverties. Deux bibliothèques (IUT et CUEJ) ont entrepris le passage de leur fonds sur Loris. Trois bibliothèques (DRJPS, FAC, IEP) saisissent leurs acquisitions courantes dans Loris, mais leurs fonds antérieurs demeurent sur Texto. En septembre 2003, L'Institut du travail et l'Institut des Hautes Etudes Européennes sont intégrés dans Loris.

Un groupe de travail chargé du chantier de la rétroconversion des données Texto a été constitué à la rentrée 2003/2004.

1.2.4.2. *Equipement*

103 postes informatiques sont à la disposition du public, 43 le sont à usage professionnel. Les équipements sont très disparates d'un site à l'autre. Hormis le SIGB installé sur un serveur commun aux universités Louis Pasteur et Robert Schuman, les autres services informatiques (bases de données, périodiques électroniques) sont hébergés sur les des serveurs propres aux composantes.

1.2.4.3. *Le système d'information documentaire*

Suite aux préconisations du rapport Van Dooren (objectif 7), le SCD de l'URS a lancé à l'automne 2001, une réflexion sur la mise en place d'un système d'information documentaire (SI). La vocation des SI est de faciliter la recherche de

l'utilisateur, en offrant notamment des possibilités de recherches fédérées, un point d'accès unique et organisé et des services d'accès aux documents primaires.

Début 2003, les trois SCD des universités strasbourgeoises, ont décidé de piloter un projet de SI commun dans le cadre de l'Université Numérique de Strasbourg (UNS), accord-cadre signé en avril 2002 qui engage les universités dans une politique volontariste concertée de développement des technologies de l'information et de la communication.

Des groupes de travail ont été constitués afin d'évaluer les besoins et recenser l'existant en matière de ressources électroniques. Cette phase d'avant-projet doit donner lieu à l'élaboration d'un cahier des charges pour fin 2003.

2. Contraintes et opportunités du dossier

2.1. Les contraintes

2.1.1. Moyens financiers

L'Université Robert Schuman a connu ces dernières années des difficultés budgétaires qui ont eu des répercussions sur le fonctionnement du SCD et sur les acquisitions de ressources documentaires. Le gel des dotations devrait se poursuivre. La conjoncture n'est certes pas favorable dans l'actuelle ventilation du budget documentaire au développement des ressources électroniques. Seule une volonté politique insufflée par la nouvelle direction pourrait changer la donne grâce à une nouvelle répartition des moyens.

2.1.2. Ressources humaines

Du point de vue du personnel, si cette année est exceptionnelle en terme d'occupation des postes, ceci ne doit pas masquer que le SCD de l'URS est un SCD globalement peu doté en emploi de bibliothèques. Le personnel est à peine suffisant pour assurer des horaires d'ouverture satisfaisants. Il est toujours difficile de dégager du temps aux agents pour les activités transversales. Pour l'heure, aucun service de la documentation électronique n'est en mesure de fonctionner et les fonctions liées à ce secteur sont réparties entre des agents des bibliothèques.

En effet, plusieurs personnes sont impliquées dans la gestion de la documentation électronique à des niveaux très divers : le site Web, les thèses électroniques, le SIGB, l'installation des bases de données. Il est très difficile d'évaluer le volume horaire mobilisé pour ces fonctions, cependant on peut l'estimer à 1,5 ETP.

2.1.3. Une architecture et des moyens informatiques complexes et hétérogènes

Il n'y a pas de serveur commun dédié au service des bibliothèques, ni de serveur de cédéroms. Chaque bibliothèque développe ses services informatiques avec les informaticiens de la composante engendrant des niveaux très inégaux de distribution de la documentation et des services électroniques.

Aucun informaticien n'est rattaché au SCD qui se trouve tributaire du Centre de ressources informatiques (CRI) de l'Université. Ce dernier service a cependant connu ces dernières années une croissance conséquente en personnel mais toujours insuffisante face à des missions en constant développement. Cependant les relations CRI/SCD se sont nettement améliorées et leur collaboration est désormais réelle.

2.1.4. Une culture de service peu développée

L'éclatement géographique de l'Université Robert Schuman¹³, la forte intégration des bibliothèques aux composantes, des collaborations très limitées entre personnel des bibliothèques ne favorisent pas le développement d'une culture de service commune, voire incite au cloisonnement. Les dossiers transversaux sont rares et obligent les personnels à développer des solutions propres.

Quelques avancées sont pourtant à souligner : la mise en place d'une commission commune des bibliothèques juridiques, la création de services chargés du traitement des ouvrages (un pour les sites juridiques, un second pour le pôle économie-politique-histoire).

¹³ L'université et ses 10 composantes sont éclatées sur 7 sites différents dans un périmètre de 10 km.

2.2. Les opportunités

2.2.1. Une politique universitaire tournée vers les TIC

Le bilan de la présidence de Christian Mestre (1998-2003) présente d'importantes réalisations dans le domaine informatique : plan de rattrapage en matériel pour les composantes les moins bien équipées, refonte du site Web de l'université, mise en place d'une politique multimédia.

Les services aux étudiants se sont développés grâce à l'implantation du Bureau Nomade qui propose un environnement de travail personnalisé accessible par l'utilisateur de tout poste connecté à Internet. L'étudiant ou l'enseignant a accès à des logiciels de bureautique, à sa messagerie et dispose d'un espace de stockage des données.

L'URS participe au Campus de l'Université Numérique de Strasbourg¹⁴ (CampUNS), campus labellisé par « Campus Numérique français », programme du Ministère de l'Éducation nationale, chargé de construire une offre nationale de formation ouverte et à distance (FOAD) de qualité et compétitive sur le marché international. Ce consortium a pour objectif de mutualiser les ressources organisationnelles et les moyens technologiques au service des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels des universités.

L'URS propose une formation ouverte à distance (FOAD), trois autres sont en cours de développement¹⁵. Lauréate à deux reprises des « Campus numériques français », l'URS et ses partenaires de l'Université Numérique de Strasbourg (UNS) ont été retenus sur le volet 1 (enseignement à distance) et sur le volet 2 (environnements numériques de travail pour les étudiants et les personnels).

Cet environnement est des plus favorables au développement de la documentation électronique car la documentation est la matière première de la recherche juridique. Si les scientifiques disposent de laboratoires, ce sont les bibliothèques qui en font office pour les juristes. Développer la documentation numérique permettrait d'améliorer l'offre en outils pédagogiques disponibles pour les

¹⁴ <http://www.educnet.education.fr/superieur/fiches/campuns.htm>

¹⁵ Le DESS MSI, droit du multimédia et système d'information est proposé depuis la rentrée 2002. Une licence professionnelle (LP) Concepteur développeur en environnement distribué, un diplôme universitaire E-gouvernement et territoires et un module European law online sont en cours de développement.

formations à distance mais aussi d'enrichir considérablement et utilement les services du Bureau Nomade.

2.2.2. Le volet documentaire du plan quadriennal 2001-2004

Le volet documentaire du contrat de développement 2001-2004 de l'URS octroie une place importante aux ressources électroniques tant au chapitre du développement des ressources (« *Aux traditionnels livres et périodiques, s'ajouteront toutes sortes de ressources électroniques tant en droit qu'en économie-gestion. A cet égard, la participation de l'URS aux consortia (consortium Couperin, consortium juridique autour de la bibliothèque Cujas) lui permettra d'accroître sensiblement son offre.* ») qu'au chapitre de la modernisation (« [...] le SCD projette de développer un système d'information documentaire [...]. Grâce au SI, l'ensemble de communauté universitaire aura accès, sur place et à distance, à tout type de ressources : catalogue sur le Web, réseau de CD-Rom, revues et bases de données en ligne, documents pédagogiques – thèses et travaux de recherche numérisés, ressources sur la bibliothèque virtuelle de l'Est, liens avec d'autres catalogues [...] »). Le volet « Recherche » insiste aussi sur « *une politique de valorisation des travaux de recherche [...] en partenariat avec le SCD (création et diffusion de Cd-Roms, diffusion de travaux de recherches sur le site Internet)* ».

Il reste une année pour honorer les engagements pris en matière de développement des ressources électroniques, autant dire que le dossier est urgent !

2.2.3. Une offre éditoriale en pleine mutation¹⁶

Troisième facteur déterminant pour notre dossier est le marché en pleine mutation de la documentation juridique électronique aussi bien commerciale qu'institutionnelle.

Loin d'égaliser le secteur scientifique, le secteur commercial de l'information juridique se développe dans deux directions : d'une part par la mise en ligne de ressources existantes sur support papier (*Recueil Dalloz*, par exemple) ou télématique (bases de données de jurisprudence, *Juridata* par exemple) et d'autre

¹⁶ Cet aspect sera plus largement développé en deuxième partie, 1.1.3.

part par l'apparition d'outils résolument nouveaux sans équivalence (*Lexbase*, par exemple).

Du point de vue des pouvoirs publics, le discours prononcé à Hourtin le 25 août 1997, par Lionel Jospin¹⁷, alors Premier Ministre, a propulsé la France dans la société de l'information. Dans ce programme, la mise en ligne des sources réglementaires apparaît comme une priorité : « *Les données publiques essentielles doivent désormais pouvoir être accessibles à tous gratuitement sur Internet [...] puisque "nul n'est censé ignorer la loi"*. Legifrance naît en février 1998, absorbe Jurifrance et devient en 2002 Legifrance 2.

La mission des bibliothèques est de prendre en compte les évolutions éditoriales et les rendre accessibles à ses usagers. Intégrer la documentation électronique dans ses collections, c'est participer à cette mission.

Il apparaît que malgré des contraintes conjoncturelles (budget, personnel) et organisationnelles, la documentation électronique trouve un terrain favorable à son développement.

L'Université Robert Schuman est une université reconnue pour la qualité de ses enseignements. Mais aujourd'hui les étudiants sont mobiles tant sur le plan national qu'international, les universités nouvelles ont fait leur place. Des universités anciennes comme celle de Strasbourg ne peuvent plus se reposer sur leurs acquis et doivent se moderniser pour exister. Dans une logique de plus en plus concurrentielle, le service de la documentation a beaucoup à apporter à l'Université. Les bibliothèques étant les laboratoires de nos juristes, il est indispensable de négocier le virage de la documentation électronique à la hauteur des ambitions de l'Université.

¹⁷ **JOSPIN, Lionel.** *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, Hourtin, 25 août 1997.* [en ligne] Archives du Premier ministre [consulté le 21 juillet 2003]. Disponible sur Internet : < http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm

Partie 2 : Etat des lieux et évaluation des ressources électroniques

Avant toute proposition de mise en place d'une politique documentaire des ressources juridiques électroniques, il est nécessaire d'en décrire l'existant. Nous nous attacherons, dans cette partie, à recenser et évaluer l'offre en documentation électronique proposée par les bibliothèques du pôle juridique :

- premier et second cycles : bibliothèques de la Faculté de droit (FAC) et D. Huet-Weiller (BHW)
- recherche : les bibliothèque du Département des recherches juridiques, politiques et sociales (DRJPS), de l'Institut du travail (TRAV) et du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI).

Des rencontres ont été organisées avec les acteurs universitaires impliqués dans la politique des ressources électroniques¹⁸ pour les questions concernant les orientations de l'université, l'analyse de l'existant, le recensement des besoins.

1. Bases de données et périodiques électroniques

1.1. Etat des lieux

1.1.1. L'offre des bibliothèques juridiques¹⁹

Les bases de données juridiques sont apparues dans les centres de recherche au début des années 90. Logiquement, c'est la recherche qui a favorisé l'apparition de l'information numérique dans les bibliothèques ; l'enseignement a suivi mais à des degrés variables entre la bibliothèque Huet-Weiller et la Faculté de droit.

Pour des raisons techniques (réseau quasi-inexistant) et de personnel, la bibliothèque de la Faculté de droit a longtemps dû renoncer aux possibilités offertes par le numérique. Ce n'est que depuis 2000, que la Faculté de droit après

¹⁸ Bibliothécaires, informaticiens, vice-président aux NTIC, chargée de politique documentaire, doctorants...

¹⁹ L'offre détaillée est présentée en annexe 1

implantation du réseau est en mesure de proposer les ressources en ligne acquises par le SCD.

La Bibliothèque D. Huet-Weiller, de construction récente (1999), a inscrit dans ses missions premières l'accès à l'information numérique. Dès son ouverture, une dizaine de bases de données et périodiques électroniques étaient disponibles.

Tableau de synthèse²⁰

	BHW	FAC	DRJPS	TRAV	CEIPI
BDD en ligne	4	3	4	2	1
BDD bibliographique	1	1	1	1	0
BDD texte intégral	1	0	1	0	1
Périodiques électroniques	2	2	2	1	0
Cédéroms	27	34 ²¹	45	3	9
BDD bibliographique	0	0	3	0	0
BDD texte intégral	23	30	40	3	9
Périodique électronique	4	4	2	0	0
TOTAL des ressources disponibles	31	37	49	5	10

Du point de vue de la distribution de la documentation, préférence a été donnée à l'installation en monoposte, les bibliothèques ne disposant pas de réseau de cédéroms. Leur installation relève de chaque bibliothèque.

Les ressources électroniques sont peu acquises pour elles-mêmes. En effet, et c'est particulièrement vrai pour la bibliothèque de la Faculté de droit, beaucoup de cédéroms sont reçus par l'intermédiaire des abonnements aux périodiques papier soit 46 titres sur les 64 disponibles.

L'accès en ligne brise ce schéma et conduit à une requalification de la gestion budgétaire et de la politique d'acquisition.

1.1.2. Les acquisitions de documentation électronique

1.1.2.1. Evolution budgétaire

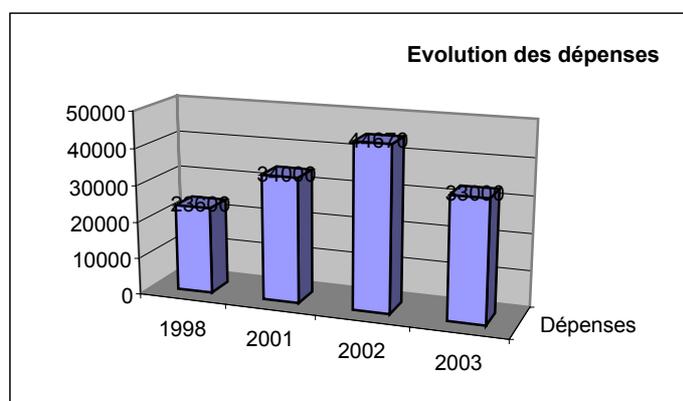
La documentation électronique a atteint en 2002 un budget d'environ 33.000 euros²².

Chaque composante documentaire gère son budget « documentation électronique ». La part de ce support dans la ventilation budgétaire de chaque

²⁰ Données issues du tableau général de l'annexe 1

²¹ Les cédéroms ne sont pas installés à la bibliothèque de la Faculté de droit.

bibliothèque est aujourd'hui de 9% pour la bibliothèque du DRJPS, 4% pour BHW, 16% pour l'Institut du travail, 2% pour le CEIPI et 0% pour la Faculté de droit. Le SCD a pris en partie en charge le financement de la documentation en ligne sans pour autant le répercuter sur les budgets propres des bibliothèques, incapables d'en supporter les coûts. Cette centralisation budgétaire a permis l'acquisition sur les sites juridiques des bases *Jurifrance*, *Doctrinal* et le périodique *Recueil Dalloz*. Seule une volonté forte de la direction a permis la souscription des abonnements en ligne, mais ce type d'accès reste minoritaire par rapport à l'offre sur support cédérom.



En 2002, les dépenses à Strasbourg 3 sont importantes pour deux raisons principalement :

- le SCD n'ayant pas déployé de réseau de cédéroms, le *Juridisque Fiscal* est acheté deux fois soit une perte de 1500 euros, par exemple.
- Bien que le SCD ait acquis en 2002 *Jurifrance* en ligne, les abonnements aux *Juridiques Conseil d'Etat, Cour de cassation et Lois et règlement* ont été maintenus..

L'évolution budgétaire des ressources électroniques n'est pas continue. Nous pouvons constater une baisse non négligeable entre 2002 et 2003, elle résulte de deux facteurs :

- en 2002, *Jurifrance* (16410 €) est absorbé par *Legifrance* (gratuit)
- les récentes stratégies commerciales de certains éditeurs obligent leurs clients à souscrire des abonnements couplés périodiques

²² Ce montant prend en compte les dépenses des bibliothèques du DRJPS, de la Faculté de droit, Huet-Weiller, de l'Institut du travail et du CEIPI ainsi que les abonnements aux bases en ligne juridiques financés directement par le SCD.

papier/cédéroms. Il n'est plus possible de souscrire un abonnement papier seul, le cédérom est inclus, qu'on le souhaite ou non. Les ressources électroniques disparaissent alors dans les budgets des périodiques papier.

1.1.2.2. *Procédure d'acquisition*

Les canaux de l'acquisition de documentation électronique sont divers : achat soit directement chez le producteur soit par l'intermédiaire d'une agence d'abonnement ; souscription d'abonnement couplé papier/électronique ; ou encore supplément gratuit à l'abonnement. Les bibliothèques négocient les achats directs auprès des éditeurs ou bénéficient des négociations du consortium Couperin dont le SCD est membre depuis 2001.

Les acquisitions dans ce domaine ne sont pas mutualisées, chaque site développe sa politique en fonction de ses publics. L'achat de cédéroms monoposte a fortement favorisé cette pratique.

Du point de vue de la sélection, ce sont les responsables de site qui opèrent les choix. Le marché de l'édition juridique étant limité, une bonne connaissance de l'offre est possible. De plus, les acquéreurs font l'objet d'approches commerciales assez vives. Les éditeurs le savent, les usagers des bibliothèques d'aujourd'hui, sont leurs clients de demain (cabinets d'avocats, juristes d'entreprise, enseignants...).

Si l'acquisition de cédéroms relève du domaine réservé des responsables de bibliothèque, l'achat de documentation en ligne a fait l'objet d'une toute autre procédure. Ce sont les enseignants qui, en « Commission des bibliothèques juridiques » ont validé les propositions des bibliothécaires. Des périodes de test avaient été consenties par les éditeurs pour évaluer leur produit.

1.1.3. L'offre éditoriale

Le développement de l'accès direct à la documentation électronique en droit a été relativement tardif en France. Il existe encore peu de périodiques en texte intégral disponibles sur Internet. Ceci s'explique sans doute par la dimension nationale du droit, un marché limité pour des développements techniques coûteux. Mais l'offre

existe²³ et dynamise l'édition juridique²⁴. Le salon de l'information numérique, i-expo de juin 2003, témoigne de la place accrue de la documentation juridique dans le marché de l'électronique²⁵. La mise en place d'un consortium d'acquisition des données électroniques juridiques piloté par Cujas et intégré dans Couperin devrait encore fortifier ce processus.

L'offre en documentation électronique est constituée de deux types de produits :

- des données officielles nationales, communautaires et internationales (base de données de réglementation, traités, jurisprudence).
- produits à caractère documentaire (bibliographies, texte intégral de revues, encyclopédie). On peut noter la quasi-absence de e-book (exception faite du Moniteur).

Les données officielles recourent deux sources fondamentales du droit : la législation et la jurisprudence. Elles sont accessibles soit par des serveurs publics gratuits (*Legifrance*²⁶, *Eur-lex*²⁷, *UNBISnet*²⁸) soit par des serveurs privés payants (*Lamyline*²⁹, *Juripro*³⁰, *Euro-loi*). L'ergonomie et les fonctionnalités des bases commerciales sont supérieures aux bases publiques. Le contenu est cependant quasi-identique.

Les produits à caractère documentaire proviennent de l'édition commerciale, d'initiatives privées (juristes, enseignants) ou d'établissements supérieurs. Pour l'édition commerciale, les acteurs principaux sont :

- Elsevier avec *Lexis Nexis* et *Juris-Classeur électronique*³¹,
- Kluwer qui détient entre autres les éditions Lamy (*Lamyline*), Liaisons sociales (*Liaisons sociales multimédia*³²) et *Kluwer on line*,
- Vivendi Universal Publishing avec notamment *Dalloz en ligne*³³;
- Editions Francis Lefebvre³⁴ – Editions Législatives³⁵

²³ GABE, Cécile. *La diffusion de l'information juridique, une activité en pleine mutation : étude de l'évolution actuelle du marché de la documentation juridique en France*. [s.l.] : [s.n.] : 2002. 102 p.

²⁴ DUCROCQ, Isabelle. « Edition juridique : marché prometteur ». *Livre-Hebdo*, 19 septembre 2003, n°526. p 79-81.

²⁵ Visite du salon i-expo les 18 et 19 juin 2003.

²⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr>

²⁷ <http://europa.eu.int/eur-lex/>

²⁸ <http://unbisnet.un.org/indexf.htm>

²⁹ <http://www.lamyline.com/lamy/index.html>

³⁰ <http://www.juripro.com/>

³¹ <http://www.juris-classeur.com/>

³² <http://www.liaisons-sociales.com/>

³³ <http://www.dalloz.fr>

- Le Groupe Petites affiches à l'origine de *Lextenso*³⁶

Les ressources ayant leur équivalent papier sont les plus répandues. Dans l'édition juridique, l'éditeur a un rôle particulièrement important, c'est un gage de qualité. Mais des produits 100% Internet, comme *Lexbase*, apparaissent sur le marché.

Le paysage documentaire juridique est très éclaté. La tentative de création d'un portail juridique *Omnidroit* par les éditions Dalloz, Francis Lefebvre et Législatives a échoué au début de l'année 2003. *Lextenso* (Groupe Petites Affiches) est une nouvelle tentative mais elle ne s'appuie que sur un groupe éditorial.

1.2. Evaluation

L'objectif de l'évaluation est double : d'une part, il s'agit de mesurer l'offre numérique de l'URS par rapport à celle d'autres bibliothèques universitaires mais aussi par rapport à l'offre du marché ; d'autre part, il s'agit d'apprécier l'adéquation de la collection avec les besoins des usagers.

1.2.1. La position du SCD de l'URS par rapport à d'autres bibliothèques universitaires

L'enquête sur les ressources électroniques (ERE) 2002³⁷ menée par la Sous-direction des bibliothèques est une source d'évaluation intéressante. Cette enquête a pour objectif d'établir un recensement aussi exhaustif que possible des actions menées par les établissements en matière d'acquisition de ressources électroniques payantes. Elle nous permet d'évaluer la position de Strasbourg 3 par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur.

Cependant, l'analyse de l'enquête fait apparaître des résultats complètement imprévisibles. Du point de vue de l'offre en ressources électroniques, Strasbourg 3 se place en 6^{ème} position sur les 60 universités représentées. Du point de vue des dépenses, le SCD de l'université Robert Schuman atteint la première place ! Il

³⁴ http://www.efl.fr/efl/si/hp/frm_hp.htm

³⁵ <http://www.editions-legislatives.fr/>

³⁶ <http://www.lextenso.com/>

³⁷ **Sous-direction des bibliothèques.** *Enquête sur les ressources électroniques acquises par les SCD, SICD et bibliothèques d'enseignement supérieur.* [en ligne] Sous-direction des bibliothèques, 2003. [consulté le 20 août 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>>

semblerait que les établissements ne remplissent pas uniformément cette enquête, indiquant ou non les ressources acquises via les abonnements papier.

Aussi, il nous a semblé plus prudent de croiser cette analyse avec une étude des sites web des bibliothèques universitaires juridiques³⁸, et en particulier des pages recensant la documentation numérique. Strasbourg 3 apparaît plus vraisemblablement dans la moyenne. Cette étude est tout aussi imparfaite dans la mesure où tous les SCD n'ont pas développé de pages dédiées à ce support.

Plutôt qu'un classement, cette analyse tente de cerner les grandes tendances des bibliothèques universitaires en matière de ressources électroniques et permet d'évaluer la situation de Strasbourg 3 au regard des autres SCD.

Au préalable, il est nécessaire d'avancer certaines restrictions :

- seules les ressources électroniques juridiques ont été retenues,
- seules les universités présentant un pôle juridique sont représentées,
- les établissements n'ayant pas systématiquement signalé les ressources électroniques fournies avec les abonnements papier, ces documents ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

En 2002, les dépenses moyennes en documentations électroniques juridiques s'élèvent à 16.681 euros et le nombre de ressources disponibles par université est de 7. La même année, l'Université Robert Schuman investissait 44.671 euros et proposait 14 bases documentaires.

On constate en comparant les ressources de l'URS avec d'autres structures que les bibliothèques de Strasbourg 3 proposent une offre à la fois courante (les 5 titres les plus cités sont présents³⁹) et extrêmement spécialisée⁴⁰. Cette documentation spécialisée répond aux besoins de la recherche en droit communautaire très développée dans l'établissement.

On peut s'étonner de l'absence de certains titres pourtant fréquents ailleurs : *Euroloi*, *AJDA*, *Lamyline*, *Lexbase*, *Juris-classeur électronique* et regretter le peu de périodiques électroniques disponibles.

³⁸ <http://www.bu.univ-artois.fr/repertoirebudroit.html>

³⁹ Doctrinal, Recueil Dalloz et les Jurisques Lois et règlement, Cour de cassation et Conseil d'Etat.

⁴⁰ Bancarial, Bulletin quotidien Europe, Justis Celex.

Dans des bibliothèques aux dépenses plus modestes et à l'offre moins touffue la répartition entre les sources est mieux assurée (Bordeaux 4, Lille 2, Paris 1, Paris 11...).

Cette évaluation fait apparaître qu'à côté d'une offre de base, une offre recherche existe, que les bibliothèques sont attachées à des produits éprouvés (présence forte de Lamy), une frilosité pour les nouvelles bases disponibles, une redondance dans certains outils, un déséquilibre entre les sources du droit.

1.2.2. La position du SCD de l'URS par rapport à l'offre du marché

Fin 2001, le SCD a entrepris de moderniser son offre « cédéroms » de ressources électroniques en migrant vers l'accès Internet du *Doctrinal* et du *Recueil Dalloz et* en acquérant en matière de sources réglementaires et jurisprudentielles, *Jurifrance*. L'intérêt de l'accès en ligne pour les bibliothèques juridiques de l'URS résidait essentiellement dans une meilleure répartition de l'accès à l'information numérique sur l'ensemble des sites juridiques. Contrairement aux cédéroms, les ressources Web nécessitent peu de maintenance, avantage non négligeable quand on ne dispose pas de poste d'informaticien des bibliothèques.

Mais l'effort amorcé n'a pas été poursuivi pour des raisons essentiellement conjoncturelles de vacance de direction⁴¹ laissant l'offre éditoriale se développer sans la refléter dans les collections.

Il apparaît que les bibliothèques juridiques accusent un certain retard. Elles sont fidèles aux mêmes éditeurs, elles reconduisent chaque année les mêmes titres sur les mêmes supports. Le premier retard constaté est d'ordre technologique. Trop de bases sont encore sur cédéroms alors que leur équivalent Web est convaincant.

Deuxième constat : les bibliothèques n'ont pas fait évoluer l'offre en fonction de l'apparition des nouveaux produits depuis 2002, année particulièrement faste dans le développement de la documentation électronique juridique : *Juripro*, *Juris-classeur électronique*, *Lexbase*, *Lextenso* pour ne citer que les plus importants.

Enfin la disparition de *Jurifrance* a laissé une enveloppe budgétaire importante qui n'a pas été réutilisée. *Legifrance* n'offre pourtant pas la même valeur ajoutée que

⁴¹ . C'est en effet la direction du SCD qui pilotait cette opération.

la base de l'ORT. L'accès aux sources réglementaires françaises est moins satisfaisant alors que des bases comme *Lamyline* ou *Juripro* pourraient combler cette perte.

Il faut cependant signaler qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des informations tarifaires sur les produits électroniques hors consortium ce qui ralentit considérablement la prise de décision. De plus, les prix pratiqués par certains éditeurs du fait de l'originalité de leurs produits sont difficilement supportables d'un point de vue budgétaire. Les conditions du marché sont telles qu'il n'est pas possible de souscrire des abonnements sans comparer et évaluer les produits disponibles, négocier longuement et obtenir des tarifs raisonnables.

1.2.3. Evaluation de l'usage

L'évaluation de l'usage de la documentation électronique repose sur les observations des personnels des bibliothèques. En l'absence de solution logicielle de partage en réseau des applications électroniques et des outils administrateurs tels que les statistiques d'utilisations, il est délicat de présenter une évaluation fine.

C'est donc l'observation des pratiques des lecteurs qui fournira matière à l'évaluation. L'usage de la documentation n'est pas le même qu'on se situe du point de vue de l'enseignement ou de la recherche.

L'utilisation des ressources électroniques en 1^{er} et 2nd cycles est peu développée faute de formation suffisante à l'interrogation des bases automatisées. Les 3^{èmes} cycles bénéficient de formation en début d'année ce qui se concrétise par une utilisation importante de ces ressources.

Pourtant l'exploitation des ressources numériques pourrait connaître un essor plus considérable si les moyens techniques étaient adaptés au support électronique. Les usagers n'ont pas la possibilité de faire des impressions des documents qu'ils consultent. De cette restriction, résulte une certaine frustration par rapport à l'outil informatique.

La documentation électronique aurait dû résoudre les désagréments liés à l'éclatement des sites. Le choix du monoposte n'a rien réglé et a même creusé l'écart entre les sites. L'implantation des ressources en ligne pourrait en partie apporter une solution à la dispersion des bibliothèques.

La documentation électronique ne connaît pas encore l'usage unanime espéré. Les problèmes techniques seront certainement surmontés et le service en sera nettement amélioré, l'usage dynamisé. A moins que l'offre soit en avance sur la demande ?

1.3. Bilan de l'évaluation

1.3.1. Les points forts

Les ressources électroniques ont une place réelle dans les bibliothèques juridiques de l'URS. Elles se caractérisent par une offre de base pour l'enseignement et une offre recherche. La branche du droit communautaire est particulièrement bien développée du fait du dynamisme de la recherche dans ce domaine et de la vocation européenne de Strasbourg.

La migration des ressources sur cédéroms vers l'accès en ligne a été amorcée et la nouvelle direction a l'ambition de poursuivre ces efforts mis en suspens pendant l'année universitaire 2002/2003.

1.3.2. Les points faibles

L'offre disponible n'est pas complètement satisfaisante tant du point de vue de l'offre et de ses modes d'acquisition que de son accès.

L'offre de base est certes présente comme la recherche en droit communautaire est bien couverte. Mais la recherche à l'université Robert Schuman ne se limite pas au droit européen⁴². Des domaines comme, le droit civil, le droit des affaires ou encore le droit administratif sont peu et mal représentés.

Il existe enfin un besoin situé entre l'offre de base et l'offre recherche qui n'est pas représenté. Il s'agirait d'enrichir la collection numérique pour la faire évoluer vers une offre de référence⁴³. Dans la perspective de l'implantation d'un système d'information documentaire, c'est une condition nécessaire à la faisabilité du projet.

⁴² La recherche s'appuie sur 10 centres dont 6 relèvent de la thématique juridique, il s'agit du Centre d'études internationales et européennes (CEIE), du Centre de droit privé fondamental, du Centre du droit de l'entreprise, Centre du droit de l'environnement (CDE), Centre Société, droit et religion en Europe (SDRE), Institut de Recherches Carré de Malberg.

⁴³ Des propositions dans ce sens seront développées dans la 3^{ème} partie du dossier au point 2.1.3.

Enfin plus généralement, il est regrettable que l'acquisition de ressources électroniques n'incite pas à plus de collaboration entre les sites et ne suscite pas davantage de questionnements sur les enjeux de la collection numérique et ses répercussions sur les collections traditionnelles.

1.3.3. Limites de l'évaluation

Toute évaluation a des limites et celle-ci en particulier. Les ressources électroniques sont difficiles à cerner tant l'offre est morcelée, acquise par des canaux divers. Les éléments de comparaison, comme l'ERE 2002 et les sites Web des bibliothèques juridiques, se sont avérés des sources peu fiables. Sans vouloir prétendre à une évaluation précise, cette étude a permis de cerner les tendances qu'emprunte la collection numérique dans les bibliothèques juridiques de l'université Robert Schuman. L'amélioration de la documentation électronique ne pourra faire l'économie d'une vaste enquête auprès des lecteurs afin de connaître leurs besoins et leurs usages.

2. Les signets du SCD

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Contexte

Pour exprimer aux usagers que la formation première d'Internet en bibliothèque est une fonction documentaire, le personnel de BHW est à l'origine d'une sélection de site Internet. En 2002, le SCD en partenariat avec le CRI développait les pages Web des bibliothèques au sein du site de l'université. Afin d'enrichir le site et à l'instar de beaucoup de BU, la « commission des bibliothèques juridiques » proposa d'y intégrer la liste des signets développée par BHW.

Les pages « Bibliothèques » apparaissent dès la page d'accueil du site de l'URS, ce qui confirme une volonté de la Présidence de mettre en évidence le rôle du SCD dans la formation. Le site n'est pas simplement informatif, il a un rôle modeste de distribution des ressources électroniques dans la mesure où on y trouve un accès

aux catalogues et la sélection de sites Internet qui nous occupe. La charte graphique respecte celle de l'université, ce qui limite le dynamisme des pages.

2.1.2. Le circuit documentaire des signets

Chaque site est sélectionné en fonction des enseignements dispensés à l'université. La sélection s'appuie sur les informations obtenues à partir des listes de discussion (Juriconnexion, en particulier), les suggestions des étudiants, les propositions des enseignants, le butinage des bibliothécaires.

Les sites sont ensuite évalués à partir d'une grille établie par les bibliothécaires⁴⁴ puis traités (résumé analytique, mise en évidence de l'intérêt du site pour le public ciblé) par les bibliothécaires et un correspondant des DURS (association des Doctorants de l'URS), spécialiste du domaine concerné. Pour chaque site sélectionné, une demande préalable d'autorisation de lien est transmise au webmestre.

Les sites sont classés par grands domaines : généralités, droit, économie, science politique, technologies et enseignement supérieur. A l'intérieur de chaque catégorie la répartition est établie en fonction des exigences de la discipline. Les responsables des bibliothèques sont en charge de leur alimentation. Les pages « sélection de sites Web » comptent aujourd'hui 450 références dont 150 signets juridiques.

La liste des signets n'est pas structurée par une base de données, mais saisie en format HTML. La vérification des liens actifs se fait manuellement.

2.1.3. L'usage des signets

Peu de bibliothèques affichent en page d'accueil des postes publics les pages web des bibliothèques du SCD. Ceci s'explique par diverses raisons :

- Absence de directive de la direction du SCD
- Méconnaissance du site et des informations contenues
- Contraintes liées aux bibliothèques communes (la bibliothèque du PEGE commune à l'URS et l'ULP présente les pages du SCD de Strasbourg 1), contraintes liées à la composante (intranet de l'IUT)...

⁴⁴ Annexe 3

Seules deux bibliothèques, BHW et le DRJPS, valorisent les pages Web du SCD. Les statistiques des connexions au site de l'Université montrent que les pages du SCD ont été consultées 6335 fois entre le 25 avril et le 12 juin 2003 (soit une centaine de connexions par jour) mais sans préciser si les pages de sélections de site Web étaient concernées.

2.2. Evaluation

2.2.1. Les points forts

L'existence même d'une sélection de signets est un point fort car elle démontre la volonté du personnel d'améliorer ses services en matière de documentation électronique, de l'ouvrir aux ressources gratuites et de les valoriser. C'est essentiellement un service d'orientation des usagers dans l'Internet juridique vers des sites de qualité, utiles à l'enseignement et à la recherche, vers une information validée.

La procédure de sélection telle que décrite est intéressante car elle est formalisée (grille d'évaluation, circuit) et implique les chercheurs qui valident la sélection des sites en partenaires du SCD.

2.2.2. Les points faibles

Si le principe est intéressant, les moyens freinent la mise en œuvre du dossier. Une personne est chargée de la mise à jour du répertoire des signets, de leur enrichissement, de la vérification des liens. Cette personne est par ailleurs responsable d'un des sites juridiques et cumule un certain nombre de fonctions transversales. Autant dire qu'elle ne peut se consacrer à la gestion du répertoire. La vérification manuelle des liens ne se fait pas régulièrement et l'enrichissement est très ponctuel (la base a très peu évoluée depuis sa mise en ligne).

Du point de vue de l'accès à ces pages de liens, il est relativement mal aisé. La sélection de sites présente un ensemble touffu de références organisées autour d'un classement thématique. Les contenus des sites ne sont pas toujours décrits et le classement mériterait d'être repensé. On regrette l'absence d'une base de données qui structurerait l'information sélectionnée et proposerait un moteur de recherche.

Enfin, l'usage n'est pas à la hauteur de l'investissement. Le service est mal connu car il n'y a pas eu de réelle information sur l'existence du répertoire et de ses finalités.

2.3. Bilan

On peut s'interroger sur le maintien d'un tel service tant l'usage est bas par rapport à l'investissement nécessaire à son développement et à sa maintenance. L'information disponible sur le Web est volatile, exponentielle. Il est fondamental d'assurer une veille et d'en répercuter rapidement les résultats dans le répertoire. Cependant abandonner ce service, c'est enfermer l'offre disponible sur des produits payants, c'est occulter des sources parfois rares et étonnantes mises à disposition gratuitement sur le Web.

Les acquisitions en matière de ressources électroniques se sont confondues avec les principes de la politique d'acquisition des ouvrages : une offre développée site par site sans concertation, ni formalisation. La documentation électronique est entrée dans les bibliothèques juridiques, il y a une dizaine d'années. Ce temps était nécessaire pour que ce support trouve sa place dans la collection, que le marché éditorial s'organise, que les lecteurs s'approprient cette nouvelle source d'information, que les bibliothécaires en apprécient l'usage donné. L'information numérique atteint un âge suffisamment mûr pour qu'une réflexion sur ses modes d'acquisition soit aujourd'hui posée.

Partie 3 : Propositions

« La collection n'est pas cet ensemble achevé invitant à la contemplation ou à la jouissance, elle est mouvement et tension, toujours présents dans l'acte de collectionner et dans son institution »⁴⁵

1. Construire une politique d'acquisition des ressources électroniques

1.1. Documents électroniques et politique d'acquisition : un paradoxe ?

La documentation électronique bouscule les principes des politiques d'acquisition traditionnelles. Peut-on encore parler de politique d'acquisition quand l'acquéreur est contraint de souscrire des abonnements à des bouquets de périodiques (une offre globale) plutôt qu'à une offre segmentée par titres ? Quand les bibliothèques n'achètent plus qu'un accès à l'information sans être assurées que l'offre présente un jour le sera le lendemain (migration de titre d'une base à une autre) ? Quand l'antériorité des collections n'est pas pérenne ?

Pourtant c'est bien d'information sur de nouveaux supports dont il est question. Il s'agit pour le SCD de gérer une nouvelle forme de documentation avec des modalités d'accès différentes. Il s'agit de savoir « *extraire l'utile du stock* »⁴⁶. Et comme le démontre Bertrand Calenge, « *les politiques documentaires sont convoquées, en attirant l'attention sur la nécessité non d'accumuler des informations, mais d'exercer une expertise sur les contenus* »⁴⁷. La littérature professionnelle fait peu état d'expériences de formalisation de politique d'acquisition des ressources électroniques. Les expériences connues concernent

⁴⁵ AROT, Dominique. « Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion ». *BBF*, t.44, n°2, 1999. p.88-91.

⁴⁶ CALENGE, Bertrand. « Les politiques documentaires face à l'irruption du numérique », extrait d'un document à paraître.

⁴⁷ Ibid.

essentiellement les bibliothèques nord-américaines (Bibliothèque nationale du Canada⁴⁸, Bibliothèque universitaire de Berkeley⁴⁹, par exemple).

1.2. Les objectifs de la politique d'acquisition

1.2.1. Etre en adéquation avec les besoins

Une politique d'acquisition doit être adaptée aux besoins de son public. Le public des bibliothèques juridiques de l'Université Robert Schuman est composé d'étudiants des 1^{er}, 2nd et 3^{ème} cycles, des doctorants et des enseignants chercheurs. Le public des juristes est un public encore très attaché à la documentation papier. La bibliothèque est le passage incontournable aussi bien des premiers cycles que des chercheurs du fait de la richesse (disponibilité de l'ensemble des sources du droit : réglementation, jurisprudence, doctrine) et de l'antériorité de ses collections⁵⁰.

Par ailleurs, les juristes sont un public peu accoutumé à l'outil informatique. Bien que les usages évoluent et que les nouvelles générations (étudiants et chercheurs) apprécient de plus en plus l'efficacité des recherches électroniques, ce public a encore un besoin important en formation.

Les besoins de l'enseignement et de la recherche se concentrent autour de 3 types de produits numériques, la recherche exigeant un degré de spécialisation et d'exhaustivité supplémentaire à l'enseignement :

- les périodiques en texte intégral
- les bases de données bibliographiques
- les données officielles – réglementaires et jurisprudentielles

Les 1^{er} et 2nd cycles ont besoin de documentation de base qui les aidera à préparer leurs travaux dirigés ou à compléter un cours magistral. Les besoins des chercheurs s'organisent ainsi:

⁴⁸ **Bibliothèque nationale du Canada.** *Politiques et directives relatives aux publications électroniques diffusées en réseau.* Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1998. [consulté le 11 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <http://www.nlc-bnc.ca/9/8/index-f.html>

⁴⁹ **Berkeley digital library SUNsite.** Digital library SUNsite collection and preservation policy. San Francisco : Berkeley, 1996. [consulté le 11 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <http://sunsite.berkeley.edu/Admin/collection.html>

⁵⁰ **MAXIMIN, Anny.** *Documentation juridique : besoin et offre.* ADBU, 1998. [consulté le 2 septembre 2003]. Disponible sur Internet : http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je98/maximin.html

- suivi de l'actualité de la production documentaire et de l'actualité réglementaire et jurisprudentielle, mise à jour des connaissances,
- accéder à une référence précise et en obtenir le texte intégral,
- « butiner » pour élargir le champ d'investigation documentaire limité par la recherche documentaire,
- élargissement des champs de la recherche à l'international.

Les ressources électroniques sont un outil adapté aux besoins des juristes. Elles allègent considérablement la complexité de la recherche documentaire juridique, elles offrent une information mise à jour et permettent l'exploitation des données.

1.2.2. Enrichir la collection

L'acquisition de ressources électroniques doit se faire au regard des collections traditionnelles existantes soit en les complétant par des outils sans équivalent papier soit en les améliorant (accessibilité, actualisation, mode de recherche)⁵¹.

Les sites juridiques peuvent trouver dans la documentation électronique une solution à l'éclatement de leurs collections et en particulier des périodiques. En effet, certaines revues papier sont souscrites autant de fois qu'il y a de sites. Hormis les publications fondamentales (*Recueil Dalloz*, *Semaine juridique...*), il est envisageable de procéder à des désabonnements sur certains titres (Collections Lamy, Juris-classeur, des titres spécialisés).

Il ne s'agit pas de poser la question de la documentation électronique comme alternative à la documentation papier, mais dans le cas d'abonnements multiples, il est tout à fait possible de réduire le nombre d'exemplaires. Les économies tirées de ces désabonnements alimenteraient le budget de la documentation électronique. Il est cependant essentiel de conserver minimum un exemplaire des périodiques papier dans un but de conservation, les abonnements aux ressources en ligne n'offrant qu'un accès à l'information et non l'information. La question des archives pérennes se pose et n'est pas résolue. Parallèlement aux Etats-Unis, certaines bibliothèques universitaires (Notre Dame, Berkeley, Illinois) envisagent

⁵¹ MULLER, Joëlle. *Le groupe Complémentarité des supports*. Poldoc, 2000. [consulté le 3 juillet 2003]. Disponible sur Internet : < <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/2muller.htm> >

d'abandonner le papier⁵². Cette tendance apparaît aussi en France. Notre réflexion est beaucoup plus prudente et nous incite au contraire à maintenir l'équilibre entre documentation électronique et les acquisitions papiers respectant ainsi les besoins de nos usagers.

1.2.3. S'adapter aux moyens

Il est nécessaire de construire un projet d'amélioration de l'offre électronique adapté aux moyens dont on dispose. L'URS dispose d'un réseau de communication puissant mais les postes publics sont d'un niveau très disparate selon les bibliothèques. Le Centre de ressources informatiques procédera en 2004 au renouvellement du parc informatique. L'absence d'un informaticien des bibliothèques limite les développements informatiques locaux en matière de ressources électroniques. Ces raisons nous amènent à privilégier l'accès en ligne à la documentation électronique. Cependant des solutions d'exploitation des données devront être envisagées et mises en place préalablement (généralisation du bureau Nomade, possibilité d'impression des données).

1.3. Organiser les achats

Il est nécessaire d'organiser les achats de ressources électroniques afin d'en rationaliser l'offre et les dépenses.

L'organisation des achats de ressources électroniques doit s'organiser à plusieurs niveaux : au niveau universitaire (SCD-Université) et à un niveau interuniversitaire (consortium Couperin, coopération régionale)

1.3.1. Au niveau universitaire

1.3.1.1. Une organisation de service

L'état des lieux et l'évaluation de la collection électronique ont souligné les limites de la coopération dans le domaine des acquisitions. Le schéma existant pour la documentation papier se reproduit pour la documentation électronique. Nous avons pu constater que :

⁵² GAUDET, Françoise ; LIEBER, Claudine. *Les ressources électroniques dans les bibliothèques américaines : l'offre, les services, les usages*. [en ligne] Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 2002. [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : <<http://fermi2.sup.adc.education.fr/bib/>>

- l'offre numérique est éclatée sur les sites et se répartit inégalement,
- les mêmes achats se reproduisent d'une bibliothèque à l'autre à des coûts différents,
- l'offre souscrite en ligne par le SCD n'a pas forcément motivé l'arrêt d'abonnements redondants pris sur site.

La mutualisation des ressources et la centralisation des achats au sein d'un même service devrait limiter ce genre d'inconvénient. Lorsque le SCD achète un abonnement électronique, l'éditeur doit considérer que le client est l'ensemble de l'Université, l'abonnement peut alors bénéficier à l'ensemble des bibliothèques constituant la BU. Il est nécessaire de passer « *d'une logique de territoire à une logique de partage, de réseaux*⁵³ ».

Si cette mutualisation se met en place, elle doit s'organiser sur une base coopérative sur le modèle de l'université de Nice. Le service central chargé des négociations avec les éditeurs ou des relations avec les consortia et de l'exécution budgétaire s'appuie sur le réseau des bibliothécaires qui assure la veille dans leur domaine.

La mutualisation peut s'organiser de manière progressive :

1. la gestion des abonnements en ligne centralisée au niveau du SCD se poursuit et s'intensifie par l'acquisition de nouvelles ressources,
2. Les cédéroms en doublon sont ensuite traités et on envisage leur migration vers des solutions en ligne,
3. Les cédéroms monopostes sont évalués titre à titre.

Afin de mener à bien ce service, la présence d'un coordinateur est nécessaire. Son rôle consiste à recenser les besoins, proposer des produits et en assurer l'évaluation. Il est l'interlocuteur des éditeurs et du consortium Couperin.

Comme le souligne Louis Klee, « *le service de la documentation électronique doit aussi être un lieu de débat pour que la nécessaire adaptation des personnes comme des structures se fassent sur la base d'une compréhension claire des enjeux*⁵⁴ ».

⁵³ **KLEE, Louis.** *Une expérience de terrain en France : impact de la documentation électronique sur l'organisation d'un service commun de la documentation, premier bilan sur les tendances à l'université de Nice.* [en ligne] ADBU. [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je2000/klee.html

⁵⁴ *Ibid.*

1.3.1.2. *Le SCD et l'université*

Si le SCD doit demeurer le maître d'œuvre de la documentation électronique, l'université et le corps enseignant doivent se présenter comme des partenaires essentiels tant du point de vue budgétaire que dans le choix des ressources à souscrire.

Au SCD de l'Université Louis Pasteur (Strasbourg 1), l'offre électronique se construit autour des demandes des enseignants, très au fait des avancées documentaires de leur discipline. Leur participation financière s'élève à 300 euros par an et par chercheur. A la BUNSA, le conseil scientifique de l'Université de Nice a ratifié en juin 2001 le vote d'un ticket modérateur d'1 euro par machine et par mois pour financer le coût d'accès aux périodiques électroniques. Ces exemples ouvrent des perspectives qu'il n'est pas encore opportun d'appliquer au niveau des bibliothèques de l'URS, compte tenu du développement actuel de la documentation électronique mais qu'il est bon de conserver en mémoire.

Il faudra cependant mettre en place rapidement les outils nécessaires à l'implication des enseignants dans la politique d'acquisition. Si ceux-ci en admettent les enjeux et y voient une opportunité dans le développement des enseignements à distance, leur rôle de prescription et d'évaluation est encore très limité. L'université Robert Schuman doit investir le SCD, comme opérateur de la documentation électronique dans l'établissement car seul ce service dispose des moyens et de l'expertise technique nécessaire à son déploiement⁵⁵.

1.3.2. *Au niveau inter-universitaire*

1.3.2.1. *Consortium*

Les bibliothèques universitaires françaises se sont regroupés autour d'un consortium (Couperin) afin « d'évaluer, négocier et acheter au meilleur prix et conformément à la réglementation en vigueur, les produits documentaires électroniques⁵⁶ ». Le consortium compte 146 membres. Le SCD de l'URS y adhère depuis 2001. Le consortium s'est enrichi de groupes de travail disciplinaires dont un pour les sciences juridiques, piloté par Cujas.

⁵⁵ **BERARD, Raymond.** « Les consortia en France ». *Liber Quarterly*, vol.11, n°1, 2001. p. 60-66.

⁵⁶ <http://www.couperin.org/missions.html>

L'adhésion à Couperin présente des avantages certains :

- repérage de l'offre disponible
- avantages sur les coûts
- pouvoir de négociation collective

Pour l'heure les négociations concernant les ressources juridiques ont abouti pour quelques bases (*Doctrinal, Recueil Dalloz, Lextenso, Lexbase, Juripro*), d'autres sont encore en cours.

Mais du point de vue d'une politique d'acquisition, les consortia sont difficilement adaptables car la sélection s'effectue de manière globale et laisse peu d'espace aux choix individuels. Aux Etats-Unis, « *l'offre actuelle se caractérise par une homogénéité grandissante d'une bibliothèque à l'autre, conséquence probable des achats groupés*⁵⁷ ».

1.3.2.2. Les partenaires locaux

Les performances des réseaux de communication permettent de nombreux partenariats. Au niveau local l'Université de Haute-Alsace (UHA) et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) sont des partenaires potentiels. Ces deux établissements pluridisciplinaires proposent des collections numériques juridiques substantielles. La BNUS partage déjà son réseau de cédéroms en sciences humaines avec l'Université Marc Bloch (Strasbourg 2). Les regroupements disciplinaires entre l'URS, la BNUS et l'UHA nous invitent à réfléchir en termes de coopération, en particulier dans la perspective du SI. Il pourrait y avoir des accords ponctuels entre des établissements dont l'Université numérique d'Alsace constituerait le cadre légal.

⁵⁷ GAUDET, Françoise ; LIEBER, Claudine. *Les ressources électroniques dans les bibliothèques américaines : l'offre, les services, les usages*. [en ligne] Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 2002. [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : <<http://fermi2.sup.adc.education.fr/bib/>>

1.4. Développer les outils d'acquisitions

1.4.1. La veille documentaire

Afin d'organiser la veille dans le domaine de l'offre numérique juridique, plusieurs outils sont à disposition :

- les programmes nationaux
 - o Le Ministère de l'Education nationale a mis en place un dispositif national de veille documentaire qui vise à offrir aux acquéreurs de documentation électronique des informations sur les produits disponibles sur le marché. Le site (<http://acquereurs.enssib.fr/>), accessible sur mot de passe, est alimenté par quatre groupes d'experts chacun chargé d'un grand secteur disciplinaire (santé, sciences exactes, sciences humaines, sciences juridiques/économiques/politiques).
 - o La liste « Couperin achats⁵⁸ », ouverte aux membres du consortium, diffuse les informations concernant les négociations avec les éditeurs.
- Les listes de discussion et blog
 - o La liste de droitfil⁵⁹ permet les échanges d'informations professionnelles entre bibliothèques universitaires juridiques.
 - o La liste Juriconnexion⁶⁰ est une tribune libre proposée par l'association Juriconnexion, association d'utilisateurs de produits électroniques d'information juridique.
 - o Le juriblog⁶¹ de Stéphane Cottin, chef du service informatique du Conseil constitutionnel.
- Les éditeurs et agences d'abonnements

⁵⁸ <http://listes.cru.fr/wws/info/couperin-achats>

⁵⁹ <http://listes.cru.fr/wws/info/ledroitfil>

⁶⁰ <http://fr.groups.yahoo.com/group/juriconnexion/>

⁶¹ <http://www.servicedoc.info/>

1.4.2. L'évaluation

Toute ressource électronique doit être évaluée avant d'être acquise. Pour ce faire, une procédure d'évaluation doit être mise en place en collaboration avec des enseignants et des étudiants.

1. Présentation du produit par l'éditeur
2. Evaluation par les enseignants, étudiants et bibliothécaires sur une période test
3. Retour des évaluations auprès du coordinateur qui en assurera la synthèse.

L'évaluation se base sur des critères définis : adéquation de la ressource au programme de l'université, traitement du sujet, complémentarité avec les collections existantes, qualité du logiciel, mise à jour et actualité des informations, accessibilité, langue d'utilisation et prix.

1.4.3. La sélection

La décision finale doit relever d'une commission où les enseignants sont représentés. Les bibliothèques juridiques disposent d'un tel organe, il s'agit de la « commission des bibliothèques juridiques ». Présidée par un enseignant, la commission a pour mission de définir et d'évaluer la politique documentaire des bibliothèques juridiques. Elle est composée des responsables de bibliothèque, d'enseignants, de doctorants et d'étudiants.

Le SCD doit être une force de proposition en matière de ressources électroniques, il présentera la synthèse de l'évaluation, explicitera les opportunités et les contraintes de la ressource présentée, la situera dans le contexte plus global de la collection. Le SCD doit donner les éléments utiles au choix, nécessaires à la validation.

2. Faire évoluer l'offre

2.1. Bases de données et revues électroniques

2.1.1. Présentation des scénarios : méthodologie

A la croisée des besoins recensés⁶², de l'offre du marché⁶³, des usages, des contraintes informatiques⁶⁴ et budgétaires, quatre paramètres ont pu être dégagés pour définir des propositions d'amélioration : satisfaction des usagers, financement, qualité de l'offre, complémentarité de la documentation numérique et papier.

Les principes suivants sont adoptés :

- migration du CD-ROM vers l'accès réseau à exercer partout où cette option est offerte, pertinente et économique,
- 10 accès pour les produits généralistes, 5 accès pour les outils de référence, 1 à 3 accès pour les ressources spécialisées,
- intégration de l'offre gratuite et comparaison avec l'offre payante.

Pour chaque scénario, les éléments suivants seront décrits : objectifs, comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité avec les collections traditionnelles, analyse budgétaire, opportunités.

Les propositions sont classées de l'offre la plus limitée à la plus large. En grisé sont présentées les bases déjà disponibles à l'URS. En annexe, les ressources sélectionnées sont décrites.

Trois propositions d'amélioration sont présentés : l'offre de base, l'offre de référence et l'offre recherche. Ces scénarii ont pour ambition de donner à la direction du SCD les outils du choix et l'argumentation de la négociation.

2.1.2. Scénario 1 : proposer une offre de base

2.1.2.1. Objectifs du scénario

L'offre de base consiste à acquérir les outils élémentaires à la recherche documentaire juridique, utiles à l'ensemble de la communauté universitaire, aussi

⁶² Rencontres avec les bibliothécaires, les représentants des enseignants, des chercheurs, des étudiants

⁶³ Rencontre avec Anny Maximin, conservateur général, responsable du CERDOC-Cujas et visite à i-expo 2003

bien les spécialistes (pôle juridique tous niveaux) que les non-spécialistes issus des autres composantes dont l'enseignement du droit est inscrit dans le cursus.

Elle s'articule autour de bases de textes officiels (*Legifrance, Eur-lex*), de doctrine (*Doctrinal*) et de périodique en ligne (*Recueil Dalloz*).

2.1.2.2. *Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections*

Cette offre répond aux premiers besoins de recherche juridique. Elle existe dans l'état sur les sites juridiques de l'Université Robert Schuman et son usage par les lecteurs est important. Les améliorations résident non dans l'extension de l'offre mais dans son accessibilité (signalement pour les ressources gratuites). Confinée aux bibliothèques juridiques pour les ressources externes payantes, il est par ailleurs tout à fait envisageable d'étendre cette offre à l'ensemble des bibliothèques de l'Université. *Le Doctrinal* ayant été souscrit pour un accès illimité, son déploiement est aisé.

2.1.2.3. *Analyse budgétaire*

	Titre	Accès	Nbre d'accès	Prix	Consortium
Sources officielles	Legifrance	En ligne	Illimité	Gratuit	SO ⁶⁵
	Eur-lex	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
Doctrine	Doctrinal	En ligne	Illimité	5600 €	X
Revue électronique	Recueil Dalloz	En ligne	10	1974 €	X
TOTAL				7574 €	

D'un point de vue budgétaire, il n'y a pas d'efforts financiers supplémentaires à considérer. Il est même envisageable d'économiser sur le nombre d'abonnements au *Recueil Dalloz* papier disponibles dans les bibliothèques qui en souscrivent plusieurs exemplaires.

2.1.2.4. *Opportunité du scénario*

Cette offre de base couvre l'ensemble des sources du droit à un moindre frais, voir gratuitement pour deux bases et à un coût raisonnable pour le *Doctrinal* et le *Recueil Dalloz*. Elle permet de proposer les outils de base à l'ensemble de la communauté universitaire.

⁶⁴ Absence de réseau de cédéroms

2.1.3. Scénario 2 : proposer une offre de référence

2.1.3.1. Objectifs du scénario

Ce scénario concerne un public de spécialistes issus des filières juridiques de l'URS et en particulier ceux inscrits en premiers et seconds cycles. Cette offre peut être étendue aux troisièmes cycles et chercheurs pour couvrir leurs besoins documentaires de base et/ou pour débiter une recherche.

Les documents utiles sont :

- les revues de bases en texte intégral (droit interne principalement) :
 - o Droit général : *Recueil Dalloz*, *Semaine juridique – édition Générale* (Jurisclasseur), *Gazette du Palais* (Lextenso)
 - o Droit public : *AJDA*, *Petites Affiches* (Lextenso),
 - o Droit privé : *Bulletin Joly Sociétés*, *Revue générale des assurances et Répertoire Defresnois* (Lextenso), *Semaine juridique – édition Entreprise*, *Semaine juridique – édition notariale* (Jurisclasseur).
- les bibliographies dépouillant des revues françaises et européennes (*Le Doctrinal*)
- les données officielles – réglementaires et jurisprudentielles - (*Legifrance*, *Eur-lex*, *Juripro*)

Les objectifs du scénario résident d'une part dans l'amélioration de l'offre en périodiques électroniques, d'autre part dans l'accès à des outils complémentaires aux bases de données officielles et enfin dans l'introduction de ressources innovantes (*Lexbase*).

2.1.3.2. Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections

Le scénario proposé permettrait de renforcer l'offre actuelle en matière de recherche de documentation officielle insuffisamment investie par *Legifrance*. La souscription à *Juripro* implique un désabonnement aux *Juridiques Lois et règlements*, *Cour de Cassation* et *Conseil d'Etat* actuellement en cours à la bibliothèque du DRJPS.

⁶⁵ Sans objet

Il supprimerait par ailleurs les contraintes liées à l'installation ou non-installation des cédéroms et à l'accès restreint des monopostes (*Juridiques* mais aussi *Petites affiches*, *Répertoire du Notariat Deffrénois* et surtout des *Juris-classeur*). L'offre en périodiques électroniques serait nettement améliorée.

Cette proposition doit remettre aussi en question la politique des abonnements papier aux collections de *Juris-classeur* (encyclopédies) très répandues dans les bibliothèques juridiques. L'accès en ligne doit permettre de diminuer le nombre d'exemplaire d'un même titre. Les avantages de leur mise en ligne résident dans une mise à jour hebdomadaire au lieu de trimestrielle.

2.1.3.3. Analyse budgétaire

	Titre	Accès	Nbre d'accès	Prix HT	Consortium
Sources officielles	Legifrance	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
	Eur-lex	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
	Juripro	En ligne	2 à 5	7500 €	X
Doctrine	Doctrinal	En ligne	Illimité	5700 €	X
Revue électronique	AJDA	En ligne	5	919 €	X
	Lextenso	En ligne	5	1035 €	X
	Recueil Dalloz	En ligne	10	1974 €	X
Multi-sources	Jurisclasseur	En ligne	5	13983 €	X
	Lexbase	En ligne	5	6000 €	X
TOTAL				37111 €	

L'abonnement à *Juripro* s'élève à 7.500 euros, cette dépense pourrait être insensible si les souscriptions aux *Juridiques* relevant des mêmes champs de compétence étaient supprimées.

Des économies notables seraient à mesurer sur les collections papier de *Juris-classeur*. Reste à définir quels titres supprimés et sur quel site. Le même raisonnement peut être tenu pour les revues proposées par la base *Lextenso*. Enfin limiter le nombre d'abonnements papier aux *Juris-classeur* permettrait de réduire les frais de mises à jour.

2.1.3.4. Opportunité du scénario

Cette offre de référence améliorerait considérablement les moyens de la recherche documentaire des bibliothèques juridiques qui deviendraient des centres de ressources incontournables. Ce scénario permet de rééquilibrer l'offre entre les sites et d'offrir un accès équitable à l'information à l'ensemble de la communauté universitaire.

2.1.4. Scénario 3 : proposer une offre « recherche »

2.1.4.1. *Objectifs du scénario*

Le présent scénario a l'ambition de répondre aux besoins de la recherche juridique. Par chercheur, on entend les étudiants des 3^{èmes} cycles (DEA et DESS), des doctorants et des enseignants-chercheurs. Les propositions doivent s'appuyer sur les préoccupations des centres de recherche regroupés autour du Département des recherches juridiques de l'université.

Ce scénario s'appuie sur « l'offre de référence » qui s'enrichit d'outils spécialisés dans les thématiques de la recherche présentes à l'URS, et s'ouvre à l'international.

2.1.4.2. *Comparaison avec l'offre actuelle et complémentarité des collections*

Un certain nombre de bases en ligne est présent dans l'offre actuelle. Il s'agit de la *Collection des traités des Nations unies* et *Kluwer on line*. D'autres sur cédéroms mériteraient de passer à un accès en ligne comme *Justis Celex* ou au moins en version réseau comme *Administrat* et *Thucydide*. Une base de législation internationale gratuite, *UNBISnet* devrait figurer clairement dans les bases disponibles.

Les investissements nouveaux concernent *Lexis Nexis* pour une ouverture sur le droit étranger et la *Bibliothèque des ouvrages Lamy*. Il est difficile de faire l'impasse sur un éditeur comme Lamy et sur un fonds documentaire aussi riche à ce niveau de la recherche. Très présent dans les collections traditionnelles sur tous les sites juridiques, des restrictions sur les titres disponibles en plusieurs exemplaires sont à envisager. Le cas de figure rencontré avec *Jurisclasseur* se représente.

2.1.4.3. Analyse budgétaire

	Titre	Accès	Nbre d'accès	Prix HT	Consortium
Sources officielles					
<i>Sources françaises</i>	Legifrance	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
	Juripro	En ligne	2 à 5	7500 €	X
<i>Sources européennes</i>	Eur-lex	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
	Justis Celex	En ligne	Illimité	1140 €	Non
<i>Sources internationales</i>	Traité des Nations unies	En ligne	1 à 10	574 €	Non
	UNBISnet	En ligne	Illimité	Gratuit	SO
Doctrine	Doctrinal	En ligne	Illimité	5700 €	X
	Administratif	Cédérom	Réseau	1794 €	SO
Revue électronique	AJDA	En ligne	5	919 €	X
	Lextenso	En ligne	5	1035 €	X
	Recueil Dalloz	En ligne	10	1974 €	X
	Kluwer on line	En ligne	Illimité	475 €	X
	Lexis Nexis	En ligne	3	8000 €	X
Multi-sources	Jurisclasseur	En ligne	5	13983 €	X
	Lexbase	En ligne	5	6000 €	X
	Bibliothèque des ouvrages Lamy ⁶⁶	En ligne	5	8256 €	En cours
	Thucydide - maj	Cédérom	Réseau	250 €	SO
TOTAL				57600 €	

Lexis Nexis et *Lamyline* constituent des investissements lourds. Des moyens pour les supporter sont à analyser. L'arrêt des *juridiques* thématiques (Social et Fiscal) est une solution et dégage qu'une somme à peine supérieure à 5.000 euros pour un investissement de 8256 euros. La résiliation d'une partie des abonnements papier en est une autre. Il est nécessaire de trouver des financements soit en redistribuant le budget documentaire soit en incitant les centres de recherche à augmenter leur financement. A l'instar du SCD de Strasbourg 1, une participation financière des chercheurs est envisageable au prorata des investissements supplémentaires.

2.1.4.4. Opportunité du scénario

Ce scénario, outre l'offre en documentation de référence déjà décrite, permet de répondre à la vocation internationale et européenne de l'Université Robert Schuman.

Il permet aussi de mieux équilibrer les outils de la recherche dans les domaines du droit et en particulier dans les thématiques privatistes. En effet, les centres de recherche en droit privé n'ont rejoint le Département des recherches juridiques, politiques et sociales qu'en 1999-2000. Jusqu'à cette date, les collections de la

bibliothèque du DRJPS étaient essentiellement publicistes. Malgré les efforts documentaires de rattrapage, la bibliothèque n'apparaît pas encore comme une bibliothèque de recherche en droit privé. La documentation électronique pourrait l'aider à atteindre ce statut.

2.2. Signets

Les signets forment une ressource à part entière qu'il est nécessaire d'intégrer et de signaler dans un service de la documentation électronique. Ils permettent d'enrichir une offre commerciale souvent limitée budgétairement et de valoriser l'accès gratuit à l'information. Le rôle du bibliothécaire se situe au-delà de la sélection, il est dans la validation de l'information. L'évaluation du répertoire des signets du SCD de l'URS a montré que ce service est sous-utilisé, mal connu des professionnels des bibliothèques. Les trois propositions qui vont suivre tentent d'améliorer cette situation.

2.2.1. Poursuivre l'alimentation de la base

Riche de 450 signets, le répertoire des signets de l'URS souffre d'une mise à jour et d'une alimentation irrégulières. Si cependant ce service devait se maintenir, il devra s'appuyer sur une politique documentaire claire, sur des modalités de veille éprouvées, sur une évaluation basée sur des critères définis et sur un enrichissement et un suivi des liens⁶⁷.

La section sciences de la bibliothèque universitaire de Nice offre à cet égard un exemple abouti⁶⁸. Le cadre de sa politique de sélection est précisé à travers 4 questions : des ressources Internet pour quel public ? des ressources Internet de quelle nature ? des ressources Internet en quelle langue ? des ressources Internet sélectionnés sur quels critères ?

La politique d'acquisition des bibliothèques juridiques de l'URS pourrait reproduire ce cadre et l'adapter à ses besoins :

Des ressources Internet pour quel public ? Le service s'adresse à l'ensemble des étudiants (tous cycles), des doctorants et des enseignants-chercheurs de la Faculté

⁶⁶ Proposition de prix faite en janvier 2002.

⁶⁷ NOEL, Elisabeth. « Sélectionner des sites Internet ». *BBF*, t.46, n°1, 2001.

⁶⁸ <http://www.unice.fr/BU/sciences/cbpoldoc.htm>

de droit ainsi que tous ceux, particuliers ou professionnels, intéressés par le domaine des sciences juridiques.

Des ressources Internet de quelle nature ? Ce service a pour objectif de fournir des liens pertinents validés par des professionnels dans les différentes branches du droit. Il tente de couvrir l'ensemble des sources juridiques (législation, jurisprudence, doctrine). La couverture géographique est essentiellement française, européenne et nord-américaine.

Des ressources Internet en quelle langue ? Les sites sélectionnés sont en français, en allemand et en anglais.

Des ressources Internet sélectionnées sur quels critères ? Les sites ont été choisis pour leur complémentarité et leur valeur ajoutée par rapport au fonds de la bibliothèque, pour les compétences de leur auteur dans le domaine concerné, pour la régularité de la mise à jour, pour leur signalement par des experts (enseignants, liste de discussions spécialisée).

La procédure de sélection et d'évaluation telle qu'elle est actuellement mise en place est opérationnelle : veille documentaire, grille d'évaluation, partenariat avec les doctorants pour l'évaluation et la validation. La difficulté réside dans les moyens insuffisants qui lui sont consacrés. Une personne à mi-temps dans un premier temps pourrait être chargée de désherber le répertoire, de remobiliser les chercheurs, de réorganiser l'accès et de promouvoir le service. Un quart de temps serait ensuite suffisant pour le suivi et la maintenance de la liste.

L'intérêt premier de la poursuite de ce dossier est l'enrichissement de l'offre en documentation électronique adapté aux besoins des étudiants et chercheurs de l'université, de proposer au même titre que les ressources payantes, des ressources gratuites validées. Il s'agit de prolonger sur le Web la sélection bibliographique effectuée par les autres supports.

2.2.2. Recourir aux CADIST

Si les moyens ne permettent pas de suivre et de maintenir le répertoire, une deuxième solution consisterait à proposer un répertoire minimal d'adresses, limité aux sites fondamentaux, qui n'excéderait pas une cinquantaine de liens.

Pour enrichir cette offre, le recours aux pages des CADIST est une possibilité. Dans le cas des sciences juridiques, le site de Cujas offre une belle opportunité tant

le répertoire est riche⁶⁹. Un classement de 2000 sites référencés et un moteur de recherche permettent de retrouver les liens relatifs au droit, à l'économie et à la science politique. La notice de chaque site indique la date de la dernière modification, le descriptif du contenu du site, des mots-clés, le statut légal du site, les langues du site et son URL.

Le travail de Cujas est d'une grande qualité qu'il n'est pas utile de vouloir reproduire. L'avantage de cette piste est qu'elle est économe en personnel. L'inconvénient de cette démarche est qu'elle exclut toute intégration directe dans la collection numérique de l'URS des ressources gratuites diffusées par le Web.

2.2.3. La piste collaborative CERIMES

La dernière solution a été présentée par Thierry Samain à la journée des Pôles associés de la BNF en juillet 2003⁷⁰. Il s'agit d'un projet d'une base partagée des signets des bibliothèques pour les établissements de l'enseignement supérieur. Hébergée par le centre de ressources et d'informations sur les multimédias pour l'enseignement supérieur⁷¹ (CERIMES), cette base se donne trois objectifs : « logique de partage du travail et d'une diffusion plus large [...], souplesse de la participation, ouverture vers l'extérieur ». La structure de la base s'appuie sur des outils libres et ouverts et des formats standard afin de faciliter la récupération et l'échange de données. Les universités participantes sont invitées à enrichir ce projet en fonction de leurs champs disciplinaires. Cette base n'est pour l'instant qu'un prototype.

Cette piste collaborative présente une réelle opportunité pour le SCD de l'URS. Il serait possible de récupérer des notices structurées produites par des partenaires et d'alimenter la base dans les domaines de références de l'université. En

⁶⁹ <http://biu-cujas.univ-paris1.fr/principal/ri/ri.htm>

⁷⁰ SAMAIN, THIERRY. *Projet d'une base partagée de signets des bibliothèques pour les établissements de l'enseignements supérieurs*. [en ligne] Paris : BNF, 2003. [consulté le 29 août 2003]. Disponible sur Internet : <www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/ppt/po_2003/po2003_Samain.ppt>

⁷¹ www.cerimes.education.fr

collaboration avec le personnel des bibliothèques, un chercheur serait désigné pour enrichir la base dans son domaine de compétence.

La contrainte principale est que le projet est au stade des balbutiements, ce n'est qu'un prototype riche de 5 liens.

Conclusion

La coopération est au cœur du processus d'acquisition et de sélection de la documentation électronique à travers les consortia, les programmes de veille de la sous-direction des bibliothèques, les projets collaboratifs comme la base partagée des signets des bibliothèques pour les établissements de l'enseignement supérieur. Alors que s'opèrent des solutions de collaboration au niveau national, les bibliothèques juridiques de l'Université Robert Schuman doivent mieux envisager le partage et l'évolution de leurs ressources électroniques. Faire évoluer l'offre ne signifie pas céder aux sirènes du « tout électronique », mais évaluer les changements éditoriaux et les répercuter dans la collection dans le respect de celle-ci. Il est notable que quand on pose la question du développement de la documentation numérique, c'est l'ensemble de la collection qui est convoqué et examiné. Il faut avancer prudemment sur les chemins de l'électronique et maintenir un équilibre entre les supports.

La réputation des bibliothèques juridiques de l'URS repose sur la qualité de ses collections traditionnelles, il faut que celle-ci perdure dans le passage au numérique. Dans une logique de réseau, Strasbourg 3 progresse dans un environnement juridique local vivant : l'ENA, le CFPA, l'école des notaires, le Conseil de l'Europe sont autant de partenaires potentiels. Se donner les moyens nécessaires au développement de la documentation électronique, c'est apparaître comme pôle de ressources dans une logique de partage.

Aujourd'hui, le SCD de l'URS a une carte importante à jouer dans la mise à disposition de la documentation électronique externe au sein de l'Université. Demain, il s'agira d'envisager l'édition de la production scientifique de l'établissement. A l'instar des bibliothèques universitaires américaines avec la coalition SPARC (Scholarly Publishing & Academic Resources Coalition), le SCD de l'URS pourrait prendre en charge l'édition des travaux des chercheurs et produire les revues scientifiques de l'Université, sain contrepoids à l'édition commerciale.

Bibliographie

LA DOCUMENTATION NUMERIQUE

CHARTRON, Ghislaine. *Les chercheurs et la documentation numérique : nouveaux services et usages.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2002.

GAUDET, Françoise ; LIEBER, Claudine. *Les ressources électroniques dans les bibliothèques américaines : l'offre, les services, les usages.* [en ligne] Paris : Sous-direction des bibliothèques, 2002. [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : <<http://fermi2.sup.adc.education.fr/bib/>>

JACQUESSON, Alain ; RIVIER, Alexis. *Bibliothèques et documents numériques.* Paris : Cercle de la librairie, 1999. 377 p.

JOLLY, Claude. « Documentation électronique à l'Université : relevé d'impact ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.48, n°4, 2003. p.5-8.

ROCHARD, M-F. *Le management de la documentation.* [en ligne] ADBU, 1998. [consulté le 2 septembre 2003]. Disponible sur Internet : < http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je98/rochard.html >

Sous-direction des bibliothèques. *Enquête sur les ressources électroniques acquises par les SCD, SICD et bibliothèques d'enseignement supérieur.* [en ligne] Sous-direction des bibliothèques, 2003. [consulté le 20 août 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>>

VAN DOOREN, Bruno. *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies.* [en ligne] Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 1999. [consulté le 2 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/>>

POLITIQUE D'ACQUISITION

AROT, Dominique. « Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.44, n°2, 1999. p.88-91.

BERARD, Raymond. « Les consortia en France ». *Liber Quarterly*, vol.11, n°1, 2001. p.60-66.

Berkeley digital library SUNsite. *Digital library SUNsite collection and preservation policy.* [en ligne] San Francisco : Berkely, 1996. [consulté le 11 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <<http://sunsite.berkeley.edu/Admin/collection.html>>

Bibliothèque nationale du Canada. *Politiques et directives relatives aux publications électroniques diffusées en réseau.* [en ligne] Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 1998. [consulté le 11 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.nlc-bnc.ca/9/8/index-f.html>>

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Cercle de la Librairie, 1999. 386 p.

CARACO, Alain. *Intégrer les ressources d'Internet dans la collection.* Lyon : ENSSIB, 2000.

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris : Cercle de la librairie, 2001.

KLEE, Louis. *Le consortium Couperin.* [en ligne]. Couperin, 2003. [consulté le 7 juillet 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.couperin.org/presentation.html>>

KLEE, Louis. *Une expérience de terrain en France : impact de la documentation électronique sur l'organisation d'un service commun de la documentation, premier bilan sur les tendances à l'université de Nice .* [en ligne] ADBU, 2000. [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je2000/klee.html

MULLER, Joëlle. *Le groupe Complémentarité des supports.* [en ligne] Poldoc, 2000. [consulté le 3 juillet 2003]. Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/2muller.htm>>

MOLLINE, Frédéric ; LERESCHE, Françoise. « Politique documentaire : Service commun de documentation Lyon 3 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.44, n°2, 1999. p.20-26.

SABATIER, Isabelle. *Offre numérique et politique d'acquisition en Bibliothèque universitaire : l'expérience de la BU Paris Dauphine.* (support de cours ENSSIB-FIBE, 16 mai 2003).

LA DOCUMENTATION NUMERIQUE JURIDIQUE

COTTIN, Stéphane. *Histoire de la documentation juridique électronique.* [en ligne] Juriblog, 31 mai 2003. [consulté le 21 septembre 2003]. Disponible sur Internet : <http://www.servicedoc.info/article.php3?id_article=88&recalcul=oui>

COTTIN, Stéphane ; MOYRIET, Sophie. *Petit guide d'accès à l'information juridique française : pratique de la recherche documentaire juridique.* Paris : ADBS Edition, 2000. 108 p.

DUCROCQ, Isabelle. « Edition juridique : marché prometteur ». *Livre-Hebdo*, 19 septembre 2003, n°526. p 79-81.

GABE, Cécile. *La diffusion de l'information juridique, une activité en pleine mutation : étude de l'évolution actuelle du marché de la documentation juridique en France.* [s.l.] : [s.n.] : 2002. 102 p.

JOSPIN, Lionel. *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, Hourtin, 25 août 1997.* [en ligne] Archives du Premier ministre [consulté le 21 juillet 2003]. Disponible sur Internet : < http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/jospin_version3/fr/ie4/contenu/5519.htm >

Jurisguide : guide pour la recherche d'information en sciences juridiques. [en ligne] Jurisguide, 2002 [consulté le 2 juin 2003]. Disponible sur Internet : <<http://jurisguide.univ-paris1.fr/>>

MAXIMIN, Anny. *Documentation juridique : besoin et offre.* [en ligne] ADBU, 1998. [consulté le 2 septembre 2003]. Disponible sur Internet : < http://www-sv.cict.fr/adbu/actes_et_je/je98/maximin.html >

LES SIGNETS

NOEL, Elisabeth. « Sélectionner des sites Internet ». *Bulletin des bibliothèques de France*, T.46, n°1, 2001. p. 96-104.

SAMAIN, THIERRY. *Projet d'une base partagée de signets des bibliothèques pour les établissements de l'enseignements supérieurs.* [en ligne] Paris : BNF, 2003. [consulté le 29 août 2003]. Disponible sur Internet : <www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/ppt/po_2003/po2003_Samain.ppt>

L'UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN

UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN. *Bilan de la présidence de Christian Mestre 1998-2003.* Strasbourg : Université Robert Schuman, [s.d.]. 27 p.

UNIVERSITE ROBERT SCHUMAN. *Contrat de développement 2001-2004.* Strasbourg : Université Robert Schuman, 2003. 11 p.

DE QUENAUDON, René. *Rapport d'activité 1999-2003 de la Vice-Présidence Informatique et Système d'information.* [s.l.] : [s.n.], 2003. 83 p.

Table des annexes

ANNEXES	I
Annexe 1 : La documentation électronique juridique disponible à l'URS en 2003	II
Annexe 2 : Exploitation de l'ERE 2002	VII
Annexe 3 : Grille d'évaluation des sites Web	VIII
Annexe 4 : Ressources sélectionnées – Amélioration de l'offre	X

Annexes

Annexe 1 : La documentation électronique juridique disponible à l'URS en 2003

	Producteur	Typologie	BHW	FAC	DRJPS	CEIPI	TRAVAIL	ACCES	REMARQUES	COUT TTC
DOCUMENTATION ELECTRONIQUE EN LIGNE (INTERNET)										
Doctrinal	Thomson – Transactive	Base de données bibliographique	X	X	X		X	illimité		6578
Recueil Dalloz	Dalloz	Périodique électronique	X	X	X			20 accès		3151
Kluwer on line	Kluwer	Périodique électronique	X	X	X	X	X	illimité	Consortium Couperin	450
Traité des Nations-Unies	ONU	Base de données texte intégral	X		X			10 accès		574
TOTAL RESSOURCES EN LIGNE										10753

CEDEROMS										
Administratif	Thomson - Transactive	Base de données bibliographique			X			monoposte	bimensuel	915
[L] Année du droit social : travail et protection sociale	Juris-classeur	Périodique électronique		X				monoposte	Abonnement couplé compris dans la version papier Non installé	0
Archives du quotidien Liaisons sociales	Groupe Liaisons sociales	Périodique électronique	X	X				monoposte	Abonnement couplé compris dans la version papier Fac non installé	0
Bancarial	Thomson - Transactive	Base de données bibliographique			X			monoposte	3 maj / an	538
Bulletin des transports	Lamy	Périodique électronique		X				non installé	Abonnement couplé compris dans la version papier Non installé	0
Cd permanent : environnement et nuisances	Ed. Législatives	Base de données texte intégral			X			monoposte		457
Defrénois	Groupe petites affiches	Périodique électronique	X					monoposte	Abonnement couplé compris dans la version papier	0
Dictionnaire permanent. Construction et urbanisme	Ed. Législatives	Base de données texte intégral		X				monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier Non installé	0

	Producteur	Typologie	BHW	FAC	DRJPS	CEIPI	TRAVAIL	ACCES	REMARQUES	COUT TTC
Dictionnaire permanent. Droit des affaires. Editions législatives	Ed. Législatives	Base de données texte intégral		X				monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier Non installé	0
Juridisque. Cassation	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte		2930
Juridisque. Conseil d'Etat	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte		2751
Juridisque. Fiscal	Lamy	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Prix différents entre BHW (1549,8 euros) et DRJPS (1823,29 euros)	3373
Juridisque. Lois et règlements	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte		2392
Juridisque. Social Jurisprudence (cour de cassation et cour des comptes)	Lamy	Base de données texte intégral					X	monoposte		875
Juridisque. Social (lamy social + protection social + code du travail)	Lamy	Base de données texte intégral					X	monoposte		790
Juris-classeur numérique. Administratif	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Civil.	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Code général des impôts	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Abonnement couplé compris dans la version papier	0
Juris-classeur numérique. Codes et lois : droit public et droit privé, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Collectivités territoriales , mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Commercial, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X				monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Concurrence consommation	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X		X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Contrats - distribution	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X	X	X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0

	Producteur	Typologie	BHW	FAC	DRJPS	CEIPI	TRAVAIL	ACCES	REMARQUES	COÛT TTC
Juris-classeur numérique. Construction - Urbanisme	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Divorce	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Abonnement couplé compris dans la version papier	0
Juris-classeur numérique. Entreprise individuelle	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X		X		monoposte	Non installé Abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Environnement	Juris-classeur	Base de données texte intégral			X			monoposte	Escarpe Monoposte	0
Juris-classeur numérique. Europe	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	FAC non installé Abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Fiscalité immobilière	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé Abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Impôt sur la fortune	Juris-classeur	Base de données texte intégral			X			Monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Juris-classeur numérique. Pénal, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			Monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Procédure - Traité, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Procédure civile, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral			X			monoposte	Abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Procédures Formulaire, mise à jour	Juris-classeur	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Rural	Juris-classeur	Base de données texte intégral			X			monoposte	Abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Sociétés	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X	X	X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Juris-classeur numérique. Travail traité	Juris-classeur	Base de données texte intégral		X				monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy assurances	Lamy	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0

	Producteur	Typologie	BHW	FAC	DRJPS	CEIPI	TRAVAIL	ACCES	REMARQUES	COÛT TTC
Lamy droit commercial	Lamy	Base de données texte intégral	X	X		X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy droit des affaires	Lamy	Base de données texte intégral				X		monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy droit des personnes et de la famille	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte	Accès indirect Abonnement couplé	0
Lamy droit de l'informatique et des réseaux , mise à jour	Lamy	Base de données texte intégral	X	X		X		monoposte	BHW non installé abonnement couplé	0
Lamy droit du contrat	Lamy	Base de données texte intégral		X				monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy droit du financement	Lamy	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy droit économique	Lamy	Base de données texte intégral	X	X	X	X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy droit immobilier	Lamy	Base de données texte intégral		X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy droit public des affaires	Lamy	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy environnement, eau	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy environnement, installations classées	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy environnement, déchets	Lamy	Base de données texte intégral			X			monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy fiscal	Lamy	Base de données texte intégral	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0

	Producteur	Typologie	BHW	FAC	DRJPS	CEIPI	TRAVAIL	ACCES	REMARQUES	COÛT TTC
Lamy gestion fiscal et finances des collectivités territoriales	Lamy	Base de données texte intégral			X			Monoposte	Abonnement couplé - compris dans la version papier	0
Lamy protection sociale	Lamy	Base de données texte intégral	X		X			monoposte	Non installé BHW Accès indirect DRJPS Abonnement couplé	0
Lamy social	Lamy	Base de données texte intégral	X	X	X		X	monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy sociétés commerciales	Lamy	Base de données texte intégral	X	X	X	X		monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Lamy transport	Lamy	Base de données texte intégral		X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Petites affiches , 1996- ...	Groupe Petites affiches	Périodique électronique	X	X	X			monoposte	FAC non installé abonnement couplé	0
Recueil des lois et des règlements	CNDP	Base de données texte intégral		X				monoposte	Non installé don version promotionnelle	0
Semaine sociale Lamy , 1998- ...	Lamy	Périodique électronique	X	X				monoposte	Non installé abonnement couplé	0
Transposial	Thomson - Transactive	Base de données texte intégral			X			monoposte		2392
Bulletin quotidien Europe	Agence Europe	Périodique électronique			X			monoposte		893
JOCE	Eur-OP	Base de donnée texte intégral			X			monoposte	gratuit	0
Justis Celex	Eur-OP	Base de donnée texte intégral			X					1300
Thucydide	Infotronic	Base de donnée bibliographique			X			monoposte		2700
TOTAL CEDEROMS										22306
TOTAL DOCUMENTATION ELECTRONIQUE										33059

Annexe 2 : Exploitation de l'ERE 2002**Exploitation des données de l'ERE 2002****Classement des universités : nombre de titres disponibles**

Université	nb de base	Université	Nb de base
1 Paris 2	20	31 Avignon	6
2 Bordeaux 4	17	32 BNUS	6
3 Reims	16	33 Brest	6
4 Orléans	15	34 Besançon	5
5 Paris 10	14	35 Cergy	5
6 Strasbourg 3	14	36 Corte	5
7 Toulouse	14	37 Le Mans	5
8 Paris 5	13	38 Paris 12	5
9 Lyon 3	11	39 Rennes	5
10 Nantes	11	40 Caen	4
11 Clermont-Ferrand	10	41 Chambéry	4
12 Limoges	10	42 Nancy 2	4
13 Montpellier	10	43 Paris 8	4
14 Tours	9	44 Rouen	4
15 Cujas	8	45 Sainte-Geneviève	4
16 Grenoble 2-3	8	46 Amiens	3
17 Lille 2	8	47 Antilles Guyane	3
18 Paris 1	8	48 Dijon	3
19 Pau	8	49 Le Havre	3
20 Poitiers	8	50 Paris 9	3
21 Polynésie	8	51 Valenciennes	3
22 Saint-Etienne	8	52 Angers	2
23 Versailles	8	53 Compiègne	2
24 Artois	7	54 La Rochelle	2
25 La Réunion	7	55 Metz	2
26 Mulhouse	7	56 Troyes	2
27 Nice	7	57 Aix-Marseille	1
28 Paris 11	7	58 Evry	1
29 Perpignan	7	59 Littoral	1
30 Toulon	7	60 Lyon 2	1

Classement des universités : dépenses

Université	dépenses	Université	dépenses
1 Strasbourg 3	44670	31 Littoral	16410
2 Paris 2	39821	32 Toulon	15560
3 Lille 2	39674	33 Metz	14526
4 Cujas	37549	34 Limoges	14119
5 Toulouse	37096	35 Le Havre	13601
6 Orléans	33571	36 Pau	11847
7 Perpignan	33276	37 Polynésie	11023
8 Lyon 3	32853	38 BNUS	10019
9 Nice	26755	39 Rennes	9735
10 Paris 8	24048	40 Saint-Etienne	9511
11 Versailles	23586	41 Dijon	9482
12 Paris 11	23331	42 Caen	8871
13 Bordeaux 4	22884	43 Lyon 2	8600
14 Paris 10	22689	44 Poitiers	8329
15 Nancy 2	22549	45 Amiens	8278
16 Paris 1	22522	46 La Réunion	8170
17 Clermont-Ferrand	21748	47 Cergy	7397
18 Montpellier	21556	48 Corte	7062
19 Nantes	21071	49 Angers	6528
20 Besançon	20772	50 Antilles Guyane	5761
21 Tours	19728	51 Paris 9	5277
22 Paris 12	19537	52 Artois	4900
23 Paris 5	19310	53 Brest	4571
24 Avignon	18856	54 Chambéry	4362
25 Sainte-Geneviève	18446	55 La Rochelle	4156
26 Rouen	18291	56 Mulhouse	4101
27 Valenciennes	18145	57 Compiègne	2948
28 Grenoble 2-3	18025	58 Evry	2631
29 Reims	17294	59 Troyes	772
30 Le Mans	16566	60 Aix-Marseille	94

Annexe 3 : Grille d'évaluation des sites Web

Fiche d'évaluation de sites Internet

Date d'évaluation :

Nom de l'évaluateur :

Titre du site :

URL :

Nature du site (*portail, site commercial, site perso, site d'information,...*) :

Sujet :

Public visé (*tout public, chercheurs, une certaine catégorie de personnes,...*) :

Auteur (*indice : nom de domaine comme .org, .gouv, etc*) :

Origine géographique (*pays, région, voir aussi le nom de domaine*) :

Site payant (*oui, non, une partie seulement*) :

Contact (*adresse mail du webmestre ou autre moyen de contacter l'auteur*) :

Commentaire (qui sera ajouté au nom du site dans la liste de liens) :

Au vu de ces éléments + description brève du contenu de ce site (rubrique ou types d'informations ou de documents qu'on y trouve)

1. Qui ? = identification

- Auteur bien identifié ?
- Institution reconnue ou auteur reconnu dans son domaine (spécialiste, chercheur) ?
- Peut-on le contacter ?
- Notoriété du site : site très connu dans le milieu ? cité dans les annuaires annuaires (type Yahoo, Nomade, Droit.org,)? est-il un des rares existants sur le sujet?¹

2. Quand ?

- Les informations sont-elles datées (important dans domaine juridique) ?
- Dernière mise à jour récente ? La date est-elle mentionnée clairement ? (si elle ne figure pas, utiliser dans Netscape la fonction Afficher, Informations sur la page). Est-elle régulière (pour certains organismes, une mise à jour régulière est davantage garantie) ?
- Le site est-il amené à durer ou semble-t-il plutôt provisoire ?

3. Présentation du site ? (1^{ère} impression, apparence générale)

- Cela relève-t-il du professionnel (niveau technique et/ou esthétique) ou de l'amateur ?
- Design agréable, présentation harmonieuse, charte graphique unifiée ?
- Pas trop de graphismes inutiles ?
- Est-ce bien lisible ?
- Pages adaptées à l'impression ?

4. Navigation

- Bonne vue d'ensemble dès la page d'accueil ?
- S'y retrouve-t-on facilement (structure logique) ?
- Est-il facile de d'aller n'importe où dans le site ? Peut-on aller facilement d'une page à n'importe qu'elle autre page du site ? Faut-il plus de 3 clics pour accéder aux informations intéressantes ?
- Faut-il utiliser souvent l'ascenseur ?
- Pages pas trop longues à charger ?
- Site complet ou inachevé (pages en construction) ?
- Aides à la navigation : moteur de recherche, plan du site, aide, ... ?

5. Quoi ? = question du CONTENU

- Le thème du site est-il clairement défini ? Correspond-t-il bien à nos thèmes ?
- Le point de vue qui transparaît est-il intéressant ? Informations de bon goût (pas de propagande, ...) ?
- Informations utiles ?
- Informations précises et exactes ?
- Quantité : le site contient suffisamment d'information pour qu'il vaille la peine d'être visité ?
- Niveau de langue correct : pas de fautes d'orthographe, de langage familier, de fautes de traductions, ... ?
- Style rédactionnel satisfaisant : clair, pas d'utilisation exagérée de jargon technique,...? Profondeur du discours ?
- Sources clairement citées ?
- Informations d'actualité ou obsolète ?
- Information adaptée aux programmes universitaires ?
- Les liens auxquels le site renvoie sont-ils pertinents ? Sont-ils organisés, accompagnés d'un commentaire ? sont-ils encore valides ?
- Documents en texte intégral ? Téléchargements proposés ?
- Droits juridiques liés aux informations ou graphismes clairement signalés ?

Autres :

(vous pouvez ajouter ici d'autres arguments qui vous semblent prôner contre ou en faveur du site : énoncez le commentaire et faites-le suivre d'une note, également de 0 à 3) :

-
-

¹ A noter :

On peut mesurer la notoriété d'une page ou d'un site avec Altavista (utiliser la commande <+link:nom du site - host:nom du site>. Cette commande permet d'afficher la liste des pages répertoriées par Altavista qui ont un pointeur vers le site évalué.

Annexe 4 : Ressources sélectionnées – Amélioration de l'offre

Ressources	Caractéristiques	Contenu	Scénario
Administratral cédérom	Base de données bibliographique Doctrine Droit public France – Europe - Etranger	Base de données bibliographiques (100000 notices). Les documents signalés sont en plusieurs langues (français, anglais, espagnol, allemand et parfois des langues plus rares-chinois...). Tout type de documents : revues, ouvrages, manuels, travaux universitaires, actes de colloques, rapports, documentation administrative interne. Produit par Transactive.	Offre recherche
AJDA http://www.dalloz.fr/wwwajda/	Périodique électronique Doctrine Droit public France	La base archives du site ajda.fr représente un fonds documentaire important en droit administratif. Elle est constituée de deux revues de droit administratif des éditions Dalloz : l'intégralité de l' <i>AJDA</i> depuis 1990 et les décisions du Conseil d'Etat publiées au <i>recueil LEBON</i> depuis 1996.	Offre de référence Offre recherche
Celex http://europa.eu.int/celex/html/celex_fr.htm	Base de données en texte intégral Législation et jurisprudence Généraliste Europe	Banque de données juridiques officielle payante (abonnement) des Communautés européennes : arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de Première instance, législation et réglementation communautaires, actes préparatoires et questions parlementaires. Toutes les bases sont multilingues et enrichies en informations chronologiques et bibliographiques et liens vers les textes liés. Elles remontent à l'origine des Communautés européennes (1953). La version cédérom est accessible depuis la bibliothèque du DRJPS.	Offre recherche
Collection des traités des Nations unies http://untreaty.un.org/French/treaty.asp	Base de données en texte intégral Législation Droit international	Cette base est disponible dans les bibliothèques de l'URS.	Offre recherche
Eur-lex europa.eu.int/eur-lex/fr/	Base de données en texte intégral Législation et jurisprudence Généraliste Europe	Portail d'accès au droit communautaire. On y trouve le JOCE, les traités, la législation, la jurisprudence, les questions parlementaires et les documents d'intérêt public des Communautés européennes	Offre de base Offre de référence Offre recherche
Juripro http://www.juripro.com/	Base de données en texte intégral Législation et jurisprudence Généraliste France – Europe	Propose des bases de données payantes de textes, travaux préparatoires et jurisprudence français et communautaires. L'ergonomie et les fonctionnalités sont plus intéressantes que <i>Legifrance</i> et <i>Eur-lex</i> (recherches croisées sur les bases, veille sur une thématique) et répondent d'avantage aux besoins de la recherche documentaire mais le contenu est quasi-identique ⁷² .	Offre de référence Offre recherche
Juris-classeur http://www.juris-classeur.com	Base de données en texte intégral Jurisprudence – Doctrine Généraliste France – Europe	Jurisclasseur électronique couvre le droit français et de plus en plus le droit européen et comparé. L'éditeur propose ses collections de jurisclassers en ligne, les trois éditions de la Semaine juridique ainsi que 28 revues spécialisées et la base de jurisprudence Juridata.	Offre de référence Offre recherche
Kluwer on line http://www.kluweronline.com/	Périodique électronique Doctrine Droit communautaire Droit international	Propose 750 titres de périodiques de l'éditeur Kluwer en texte intégral dont une trentaine en sciences juridiques (droit communautaire et droit international).	Offre recherche
Lamyline – Reflex http://www.lamyline.com/lamy/index.html	Base de données en texte intégral Doctrine Généraliste France	L'ensemble des publications Lamy sont disponibles en ligne sous forme de « packs » thématiques : droit social, droit des contrats, droit des collectivités territoriales, droit des affaires... Elle permet de s'adapter aux	Offre recherche

Ressources	Caractéristiques	Contenu	Scénario
		besoins des chercheurs.	
Le Doctrinal http://www.doctrinal.fr/	Base de données bibliographique Doctrine Généraliste France - Europe	Bibliographie d'articles de doctrine juridique parus dans près de 200 revues juridiques francophone depuis 1984 pour certains titres. Thomson, le producteur, n'a pas l'intention d'améliorer la base en l'enrichissant de liens vers le texte intégral des revues.	Offre de base Offre de référence Offre recherche
Le Recueil Dalloz http://www.dalloz.fr/wwwrecueil/index2.asp	Périodique électronique Doctrine Généraliste France	Revue de référence des juristes. La version en ligne donne accès au contenu de la revue en texte intégral concernant la doctrine, la jurisprudence (commentée), la législation et la bibliographie depuis 1990.	Offre de base Offre de référence Offre recherche
Legifrance www.legifrance.gouv.fr	Base de données en texte intégral Législation et jurisprudence Généraliste France - Europe	Base officielle produite par le Service public de diffusion du droit sur Internet (SPDDI), organe du Premier Ministre qui diffuse les données essentielles du droit français (codes, réglementation, jurisprudence) et du droit communautaire.	Offre de base Offre de référence Offre recherche
Lexbase http://www.lexbase.fr/	Base de données en texte intégral Multi-sources Généraliste France – Europe	Lexbase est une un outil sans équivalence, une base de données créée pour Internet. On y retrouve des actualités juridiques dans le chapitre Revues juridiques, des 9 bases juridiques thématiques, des sources officielles (codes, lois, jurisprudence...), et des services pratiques (principaux indices et taux, répertoire de site Internet réalisé par Stéphane Cottin). On peut signaler une fonctionnalité très intéressante pour les étudiants : l'e-book. Cette fonctionnalité permet de sauvegarder ou d'imprimer tout ou partie d'une étude et d'obtenir ainsi un fascicule papier.	Offre de référence Offre recherche
Lexis Nexis http://www.lexis.com	Base de données en texte intégral Jurisprudence – Doctrine Généraliste Droit international – Droit étranger	Premier serveur d'information mondiale spécialisé en information presse, économique, affaires et juridique et texte intégral.	Offre recherche
Lextenso www.lextenso.com	Périodique électronique Doctrine Généraliste France	Base de données réalisée par le groupe des Petites Affiches, Gazette du Palais et des Editions juridiques associées. Elle donne accès : aux <i>Petites Affiches</i> (1995), <i>Gazette du Palais</i> (2000), <i>Bulletin Joly Sociétés</i> (1990), <i>Revue générale des assurances</i> (1995) et <i>Répertoire Defresnois</i> (1990).	Offre de référence Offre recherche
Thucydide céderom	Base de données bibliographique Législation – jurisprudence Droit communautaire – droit international	Regroupe les notices bibliographiques des traités internationaux, des actes unilatéraux de droit international, des actes concertés non conventionnels, des actes juridiques de droit communautaire, des jurisprudences internationale, communautaire et nationale afférente au droit international et au droit communautaire. La version monoposte 1997 est installée à la bibliothèque du DRJPS.	Offre recherche
UNBISnet http://unbisnet.un.org/unbisf.htm	Base de données bibliographique Multi-sources Droit international	Catalogue des publications et de la documentation des Nations Unies indexés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque du Bureau des Nations Unies à Genève, et des publications extérieures aux Nations Unies acquises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. La couverture documentaire d'UNBISnet est principalement depuis 1979, cependant les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle sont indexées jusqu'en 1946.	Offre recherche